

N° 59

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

Annexe au proces-verbal de la séance du 24 novembre 1992.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1993 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME VIII

DÉFENSE

MARINE

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Michel d'Aillieres, François Abadie, Guy Penne, *vice-présidents* ; Jean Garcia, Michel Alloncle, Roland Bernard, Xavier de Villepin, *secrétaires* ; Jean-Luc Bécart, Mme Monique Ben Guig, MM. Daniel Bernardet, André Bettencourt, André Royer, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caldaguès, Paul Caron, Jean-Paul Chambriard, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Coassé-Brissac, Michel Crucis, Hubert Durand-Chastel, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Jacques Colliet, Yves Guéna, Bernard Guyomard, Jacques Habert, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Mauroy, Jean-Luc Melenchon, Paul d'Ornano, Alain Pober, Michel Poniatowski, André Rouvière, Jean Simonin, Robert Paul Vigouroux, Serge Vinçon, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 38), 2947 (tome XII) et 2948 (tome IX).

Sénat : 55 et 56 (annexes n° 42 et 43) (1992-1993).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE. – ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1993	7
I. – Physionomie générale	7
1. Evolution de la part de la Marine dans le budget de la Défense	8
2. Evolution de la répartition du titre III, titre V dans le budget de la Marine	10
3. Evolution de la part de la F.O.S.T. dans le budget de la Marine	11
II. – Titre III : Dépenses ordinaires	11
1. Rémunérations et charges sociales	12
2. Combustibles et lubrifiants	12
3. Entretien programmé des matériels	12
4. Dépenses de fonctionnement	13
III. – Titre V : Dépenses en capital	13
1. Recherches, études et développements	15
2. Constructions neuves : Force océanique stratégique	17
3. Constructions neuves : Flotte classique	17
4. Constructions neuves : Aéronautique navale	19
5. Munitions et engins	19
6. Infrastructure	20
DEUXIÈME PARTIE. – SITUATION PRÉSENTE DE LA MARINE NATIONALE ET ÉVOLUTION	23
1. Force océanique stratégique	25
2. Flotte de surface et sous-marins	26
3. Aéronautique navale	29
4. Commandes, livraisons et retraits du service en 1993	32
5. Plan « Optimar 95 »	33
6. La Marine et le plan Armées 2000	35

TROISIÈME PARTIE. — PERSONNEL	37
1. Effectifs budgétaires et répartition	37
2. Les besoins en effectifs	40
3. Les rémunérations et les mesures catégorielles	40
4. Les questions relatives au service national	41
CONCLUSION	43
DÉBATS EN COMMISSION	47

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour la première fois cette année, le projet de la loi de finances ne comporte qu'une seule section pour l'ensemble de la Défense. Les diverses catégories de dépenses sont regroupées au sein des mêmes chapitres budgétaires sans distinction d'armée. Celle-ci apparaît toutefois au niveau des articles. Il est ainsi possible d'identifier les crédits demandés pour la Marine pour 1993 et de les comparer à ceux des sections Marine des budgets antérieurs. C'est l'objet de ce rapport pour avis qui ne traite que des problèmes spécifiques de la Marine nationale. Les questions connexes qui relevaient de l'ancienne « Section commune », comme l'armement en missiles des sous-marins de la force océanique stratégique, sont abordées dans des rapports distincts.

Il convient de noter que cette modification de la nomenclature budgétaire rend désormais possible de procéder, simplement par décisions internes au ministère de la défense, à des transferts, d'une armée à une autre, de crédits d'une même catégorie.

Il reste que la disparition des sections budgétaires rend plus nécessaire encore, quoique plus malaisé, l'examen par armée effectué par votre commission.

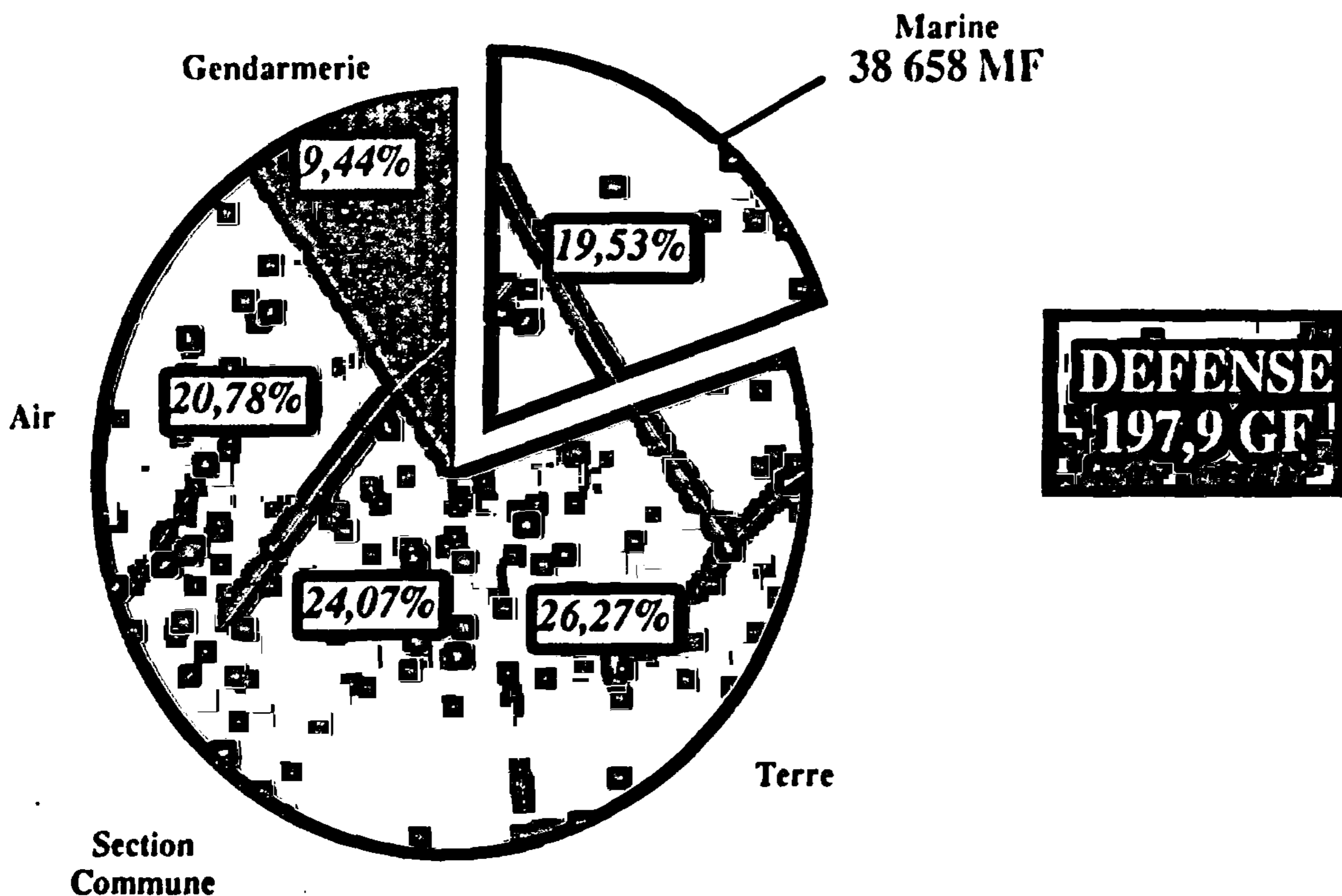
PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1993

I. - PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

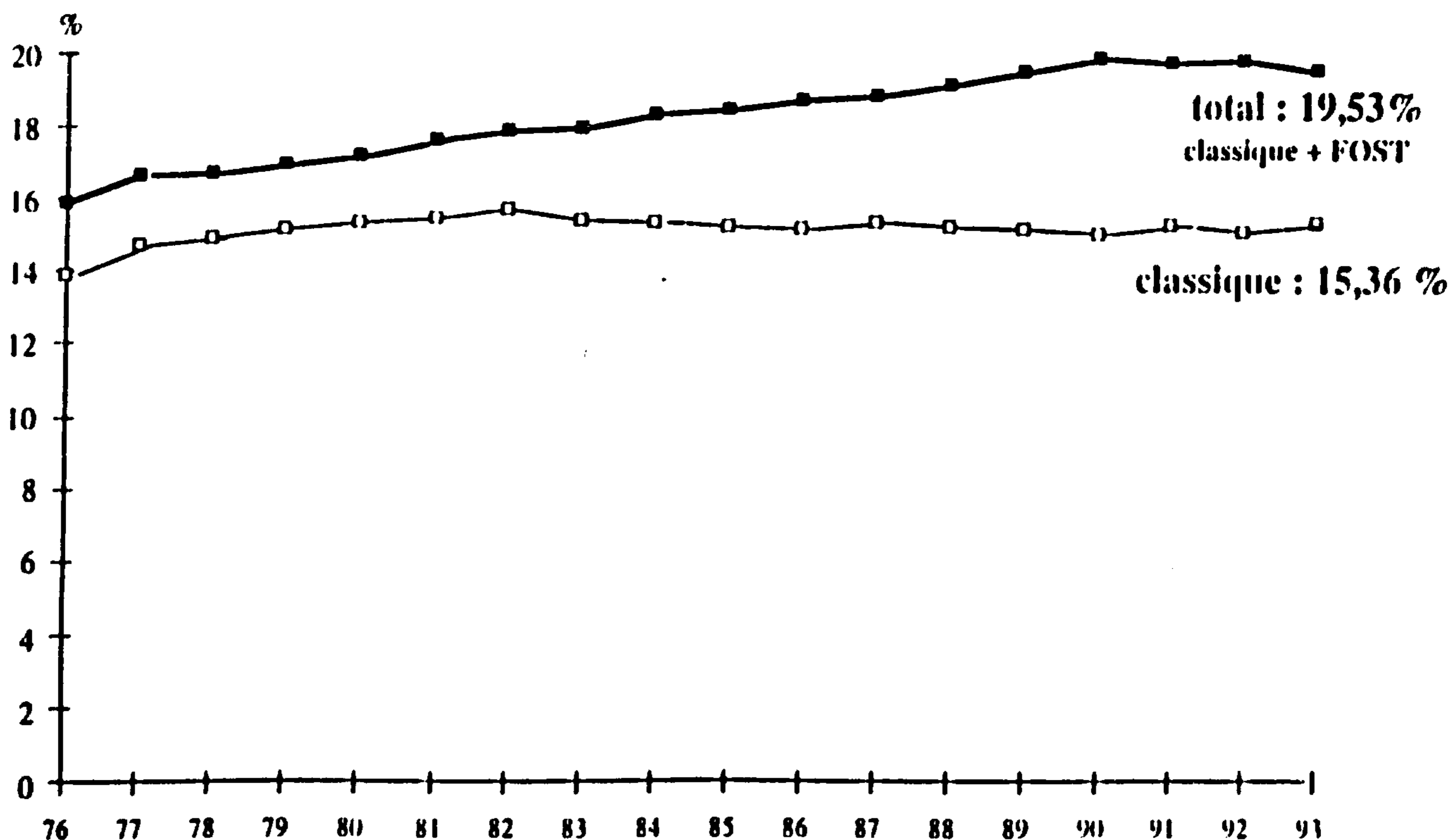
Sur un total de crédits de paiement de 197 910 millions de francs (charges de pensions non comprises) demandés pour la Défense, la part de la Marine s'élève à 38 658 millions de francs, soit 19,53 %.

Crédits de paiement 1993 (Titres III et V)



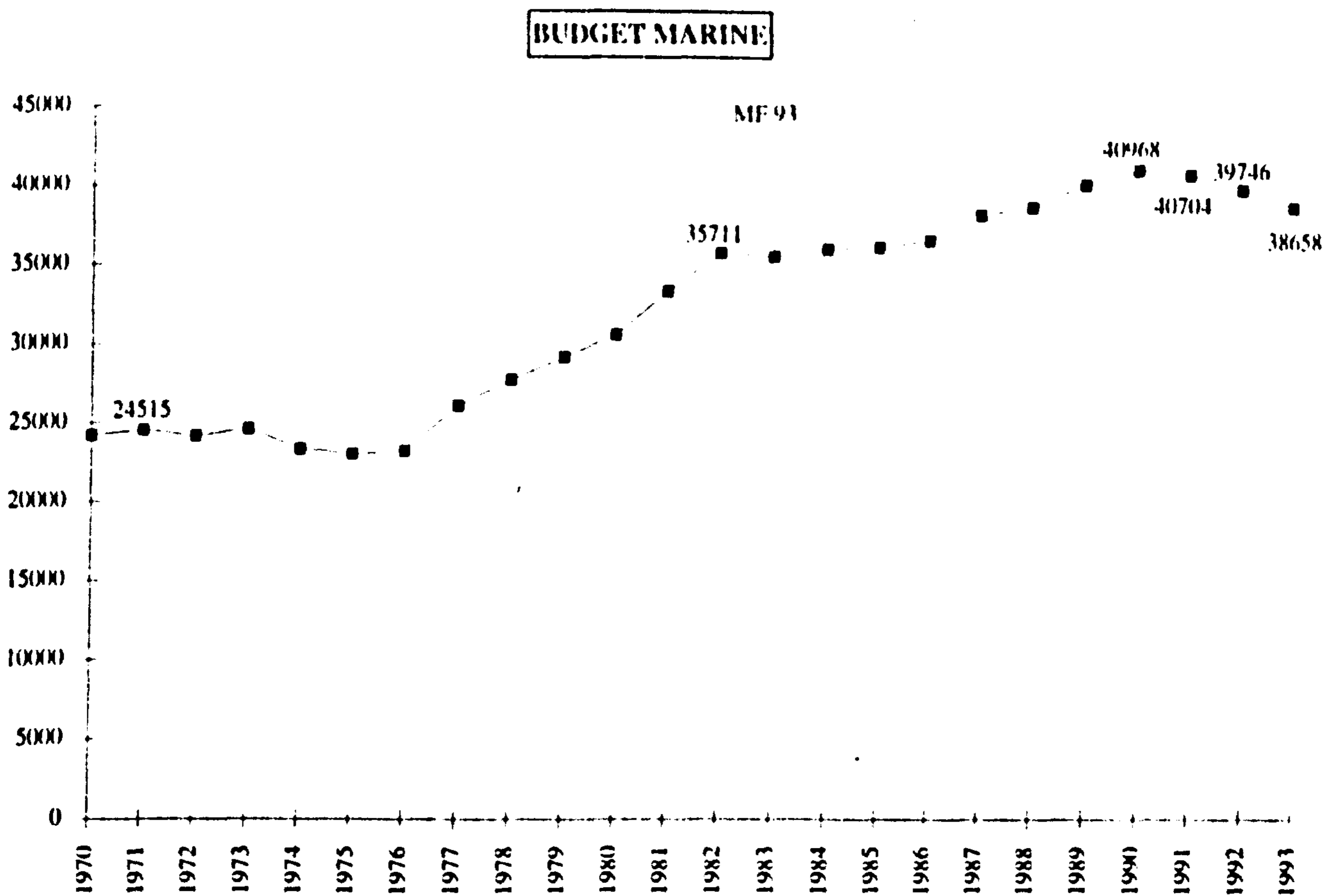
Ainsi, la part relative de la Marine dans le budget de la défense, croissante jusqu'en 1990 puis stable, diminue légèrement cette année : 19,80 % en 1990 ; 19,76 % en 1991 ; 19,78 % en 1992 ; 19,53 % en 1993.

Évolution de la part marine dans le budget de la défense



Les ressources demandées pour la Marine représentent 2,81 % du budget de l'Etat (1 376 milliards de francs) ; elles représentaient 2,93 % en 1992.

Par rapport à 1992, ces ressources ne progressent que de 0,08 % en francs courants, ce qui est insuffisant pour maintenir leur pouvoir d'achat. Si l'on retient une hypothèse de hausse de l'indice des prix du PIBm de 2,9 %, c'est une baisse en volume de 2,74 % que subissent par rapport à 1992 les crédits demandés pour la Marine. C'est la deuxième année consécutive que cette baisse est aussi sensible comme le montre le graphique ci-dessous.



Il faut ajouter que 1 030 millions de francs de crédits de paiement ont été annulés. Incrits au titre V, ils concernent essentiellement les développements et les fabrications pour la flotte et l'aéronautique navale. Cela obérera d'autant la gestion 1993.

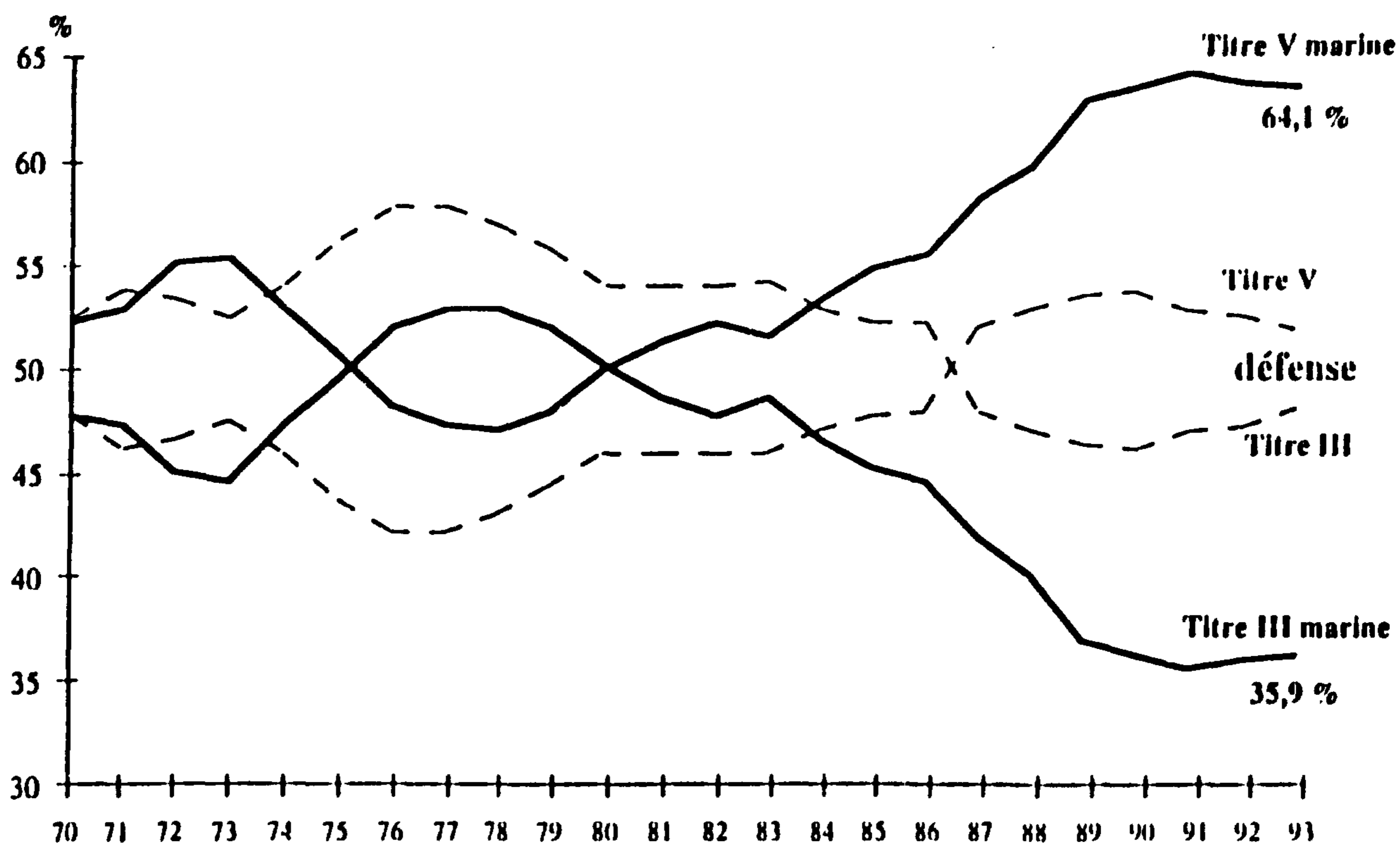
Les crédits de paiement se répartissent ainsi :

— 13 894 millions de francs au titre III, en augmentation de 0,75 % ;

— 24 764 millions de francs au titre V, en baisse de 0,29 %. Cette dotation comprend 315 millions de francs pour l'entretien programmé des matériels (E.P.M.) de la flotte inscrits cette année au titre V au lieu du titre III. Grâce à ce transfert, l'enveloppe du titre V est conforme à l'annuité 1993 du projet de loi de programmation.

La disproportion entre titre III et titre V demeure comme le montre le graphique ci-dessous.

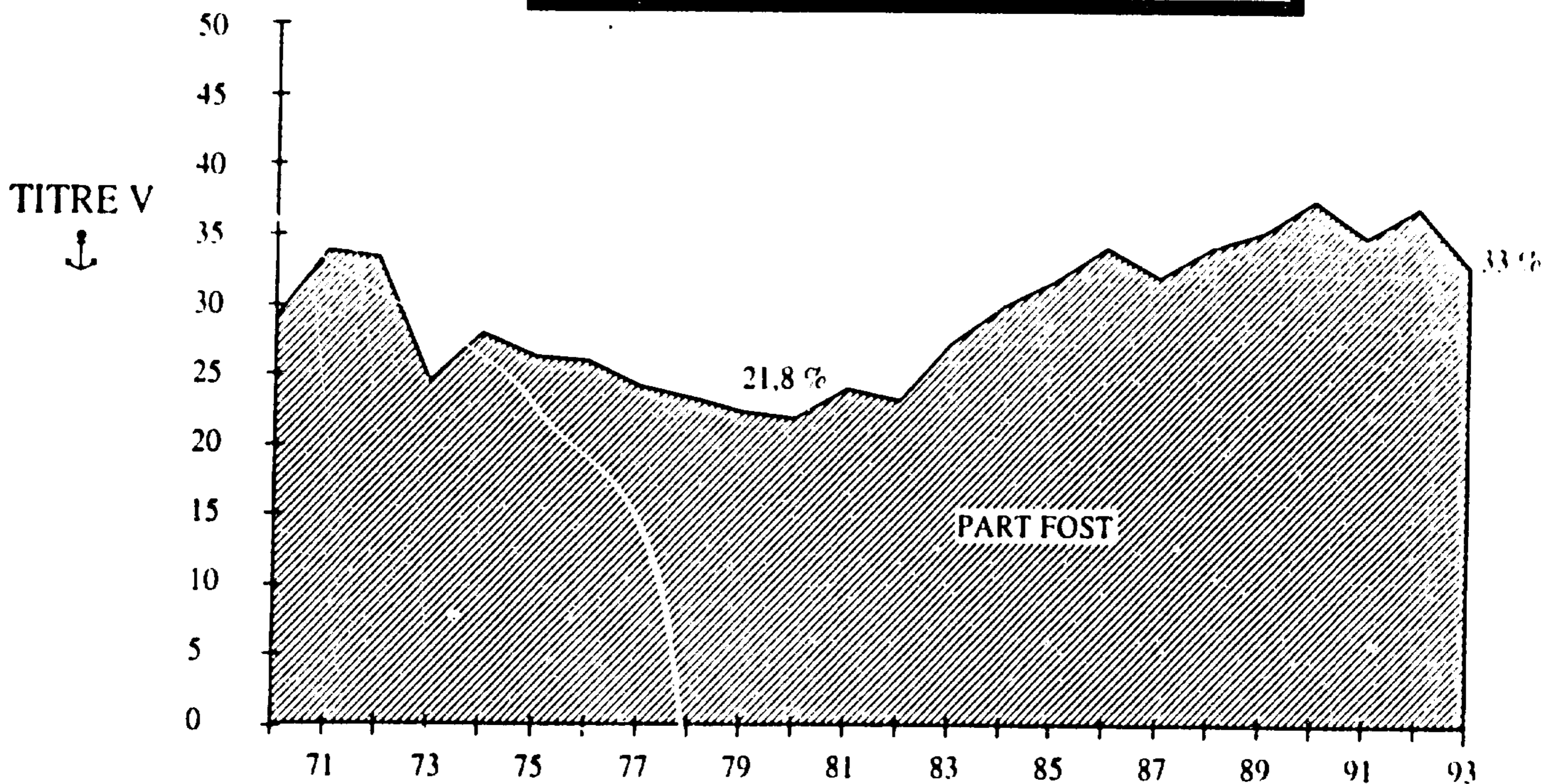
**Comparaison de l'évolution du Titre III et
du Titre V pour la défense et la marine**



Les crédits destinés à la Force océanique stratégique (F.O.S.T.) régressent de 10,13 % en francs courants. Cette forte réduction est en partie la conséquence de la fin des travaux d'infrastructures rendus nécessaires à Brest et à Cherbourg par la réalisation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération (S.N.L.E.-N.G.). Mais elle s'explique surtout par le ralentissement des dépenses liées à la dissuasion que traduit le report des dates de livraison des S.N.L.E.-N.G.

Ainsi le poids relatif de la F.O.S.T. dans le budget de la Marine est-il en sensible diminution.

**EVOLUTION DE LA PART DE LA FOST
DANS LE TITRE V**



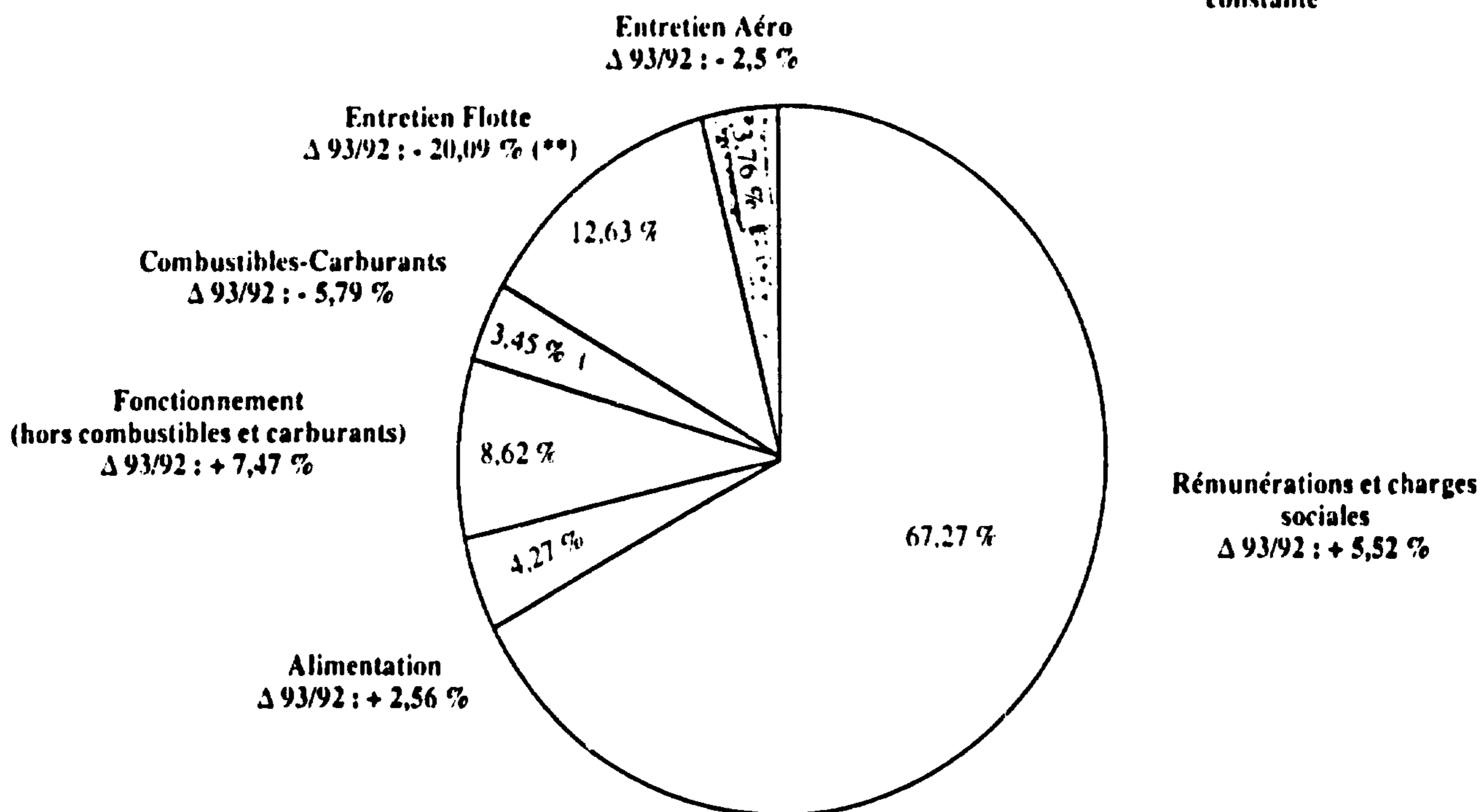
II. - TITRE III : DÉPENSES ORDINAIRES

Avec un montant de 13 894 millions de francs, les crédits de paiement du titre III pour 1993 augmentent de 0,75 % seulement en francs courants par rapport à ceux de 1992, ce qui représente une diminution en volume de 2,09 %.

Le schéma ci-dessous montre les grandes catégories de dépenses que recouvre le titre III et indique leur évolution en valeur par rapport à 1992.

BUDGET 1993 pour la marine
CP TITRE III : 13 894 MF - Δ 93/92 : + 0,75 % (*)

(*) + 3,52 % à structure budgétaire constante



(**) - 5,75 % à structure budgétaire constante

Les rémunérations et charges sociales avec 9 346 millions de francs constituent le premier poste de dépenses de l'ensemble du budget de la Marine. Elles prennent en compte une réduction d'effectifs de quatre-vingt-cinq quartiers-mâîtres engagés et de trois cents appelés.

Elles seront analysées plus en détail dans la partie de ce rapport qui traite du personnel.

Les crédits concernant les combustibles et carburants, soit 479,3 millions de francs, diminuent de 5,79 %. Toutefois, des hypothèses économiques concernant le prix du pétrole et la valeur du dollar (19,8 dollars le baril et 5 francs le dollar), plus favorables qu'en 1992, permettent d'espérer maintenir le niveau actuel d'activité des forces. Encore faut-il qu'elles se confirment.

Les crédits prévus pour l'entretien de la flotte figurent au titre III : 1 775 millions de francs aux chapitres 34-05 article 30 et 34-20 articles 31, 32 et 33 et au titre V : 1 750 millions de francs au chapitre 53-80 article 67, soit un montant total de 3 525 millions de francs, en hausse de 4,1 % par rapport à 1992.

Un effort important a été fait pour mieux doter l'ensemble de ces chapitres. Toutefois, leur gestion demeurera tendue étant donné l'augmentation des besoins financiers liés à la mise en service de nouvelles unités dont les équipements complexes ont des coûts d'entretien élevés.

Toutes les autres dépenses du titre III, excepté celles concernant l'alimentation et l'entretien des matériels aéronautiques, sont regroupées dans la rubrique « fonctionnement ». Elles sont de natures diverses et intéressent aussi bien la vie courante comme le chauffage, l'éclairage et l'entretien des immeubles ou les mouvements de personnel (frais de missions, mutations, stages...) que les activités de service public, la formation dans les écoles ou encore les matériels de sécurité (extincteurs, pompes...) et de manœuvre (aussières, embarcations...) des unités.

Dans ces domaines, les coûts augmentent de façon inexorable au moins du montant de l'inflation. Il n'est pas réaliste de vouloir financer ces besoins incompressibles avec des ressources qui, selon les instructions reçues du ministère du budget, devraient être au mieux reconduites en francs courants d'une année sur l'autre.

En fait, la demande de crédits correspondante s'élève à 1 197 millions de francs, en progression de 7,47 % par rapport à 1992. Cette augmentation s'explique entre autres par l'affectation de crédits supplémentaires pour la formation aux Etats-Unis de pilotes de l'aéronautique navale et pour l'affrètement de bâtiments et d'hélicoptères pour les missions de service public.

Il reste que la gestion d'articles comme le 34.05-12 qui supporte les frais liés aux mouvements de personnel (missions, déménagements...) sera encore très tendue cette année.

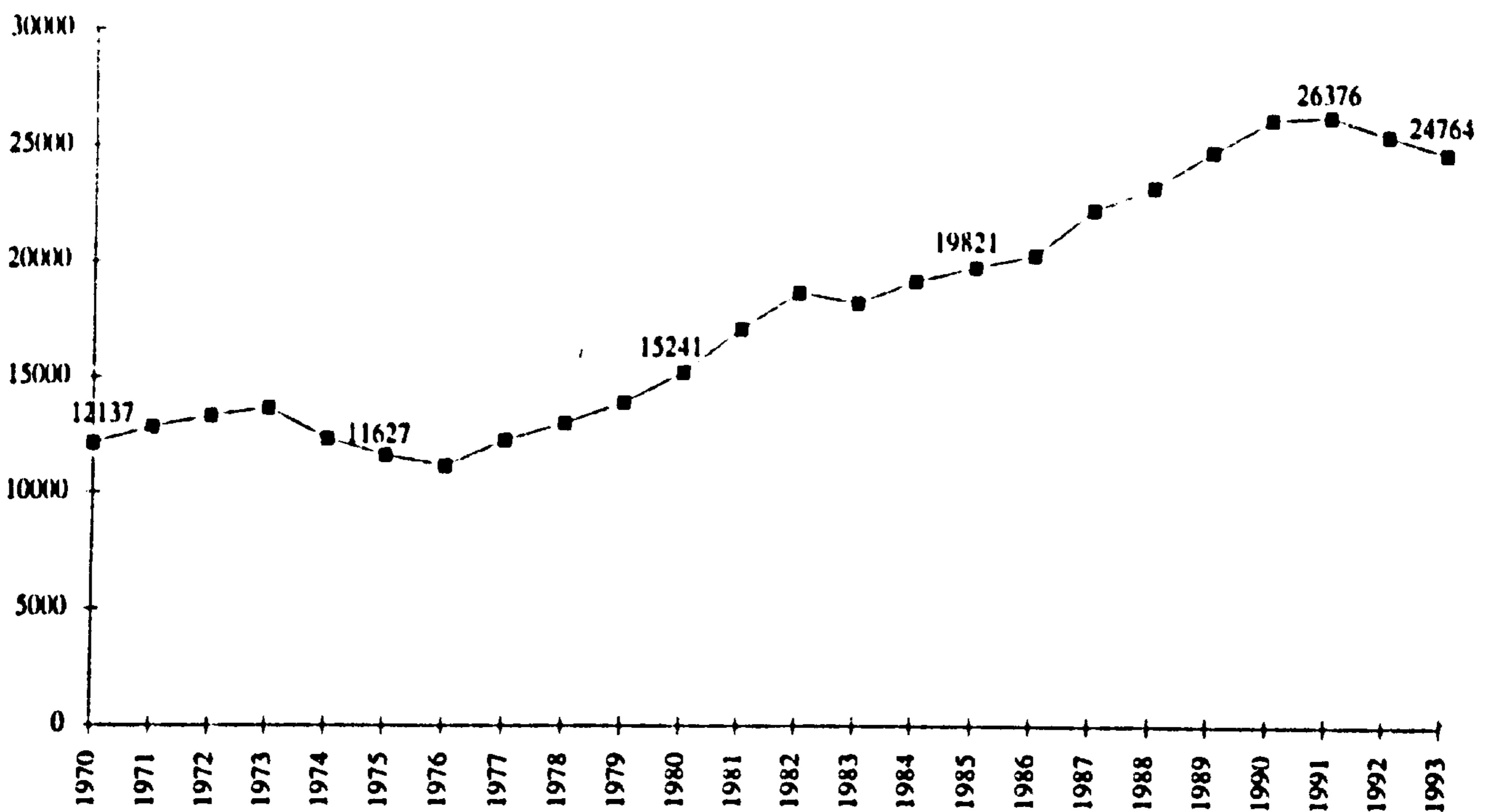
III. - TITRE V : DÉPENSES EN CAPITAL

Après leur forte diminution l'année dernière (- 8,4 %) qui traduit une volonté de ralentissement de l'effort d'équipement, les autorisations de programme se montent pour 1993 à 24 778 millions de francs, en décroissance de 0,7 % par rapport à 1992.

Le montant des crédits de paiement est de 24 764 millions de francs, en baisse de 0,29 % en valeur et de 3,1 % en volume par rapport à 1992.

Titre V Marine

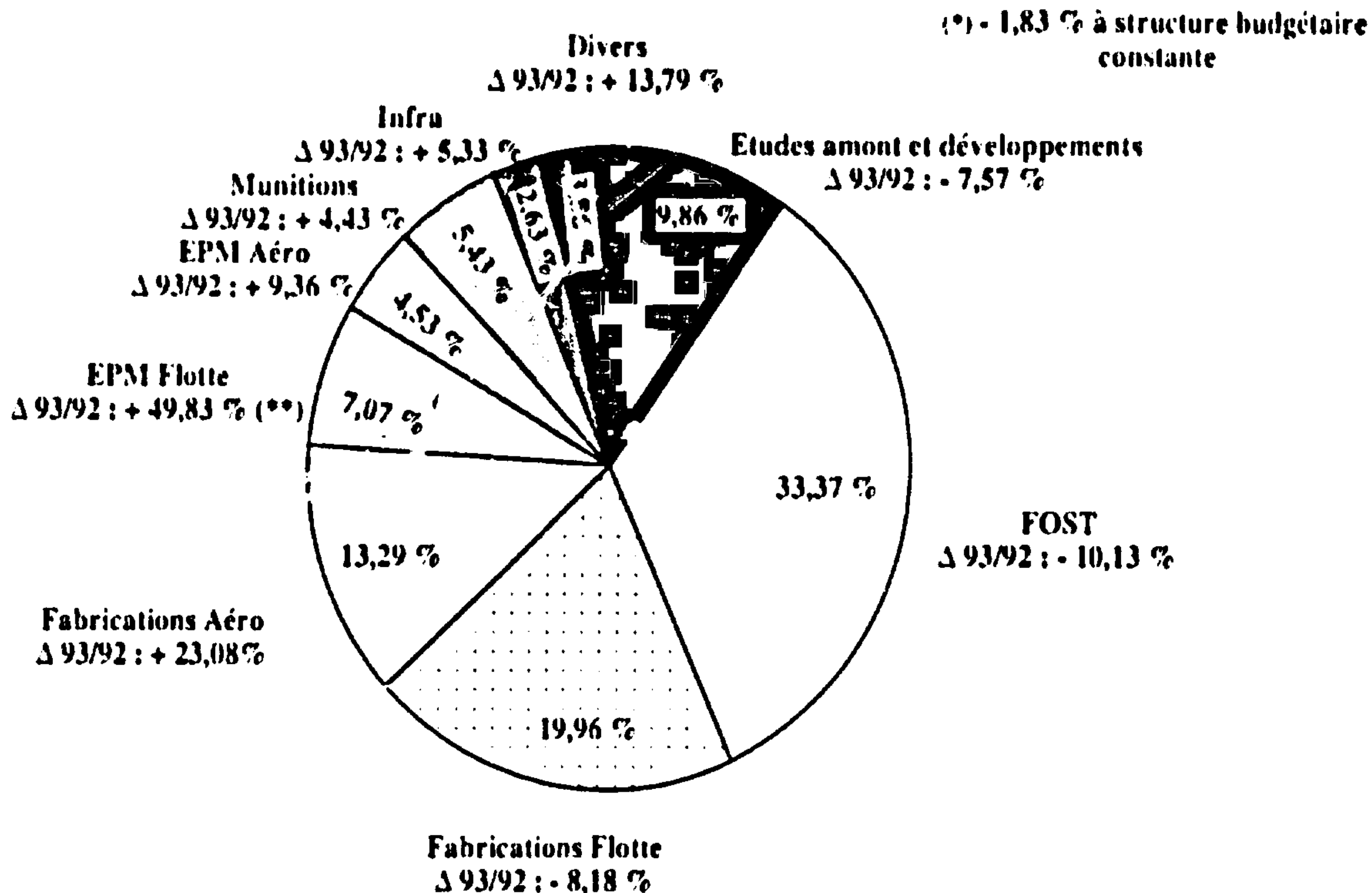
MF 93



Le graphique ci-dessus montre l'évolution des crédits du titre V évalués en francs constants (MF 93).

Amorcée en 1992, leur décroissance se poursuit. Elle n'affecte cependant pas uniformément toutes les catégories de dépenses que recouvre le titre V comme le montre le schéma ci-dessous, la plus forte diminution concernant les crédits consacrés à la F.O.S.T.

BUDGET 1993 pour la marine
CP TITRE V : 24 764 MF - Δ 93/92 : - 0,29 % (*)



(*) - 1,83 % à structure budgétaire constante

(**) + 17,04 % à structure budgétaire constante

1. Recherche, études et développements.

(Chapitre 51-60 article 91
 et chapitre 51-80 articles 61, 65, 66, 67 et 69.)

Ces articles sont dotés de 2 443 millions de francs en crédits de paiement. Leur réduction par rapport à 1992 s'explique plus par un ajustement de gestion que par une baisse d'activité.

Ils représentent 9,86 % du titre V et financent les opérations de recherche, d'études et de développements qui précèdent la fabrication en série des matériels. Par développement, il faut entendre, au moins pour ce qui concerne les systèmes d'armes et les aéronefs, la réalisation et la mise au point de prototypes.

Il convient de noter que toutes les opérations concernant la F.O.S.T. font l'objet d'un autre chapitre budgétaire. S'agissant de la construction des bâtiments pour lesquels il n'y a pas à proprement parler de prototype, le chapitre qui couvre les fabrications finance aussi des développements. Ainsi, l'effort réel de la Marine en matière d'études et de développements ne se limite pas à 9,86 % mais avoisine les 15 % de son titre V.

Les principales études déjà en cours seront poursuivies. Elles concernent entre autres :

— l'océanographie pour une meilleure connaissance de l'environnement et en particulier la propagation du son dans l'eau et son application à la détection sous-marine ;

— l'hydrodynamique pour une meilleure discrétion acoustique des bâtiments ;

— la vulnérabilité et la furtivité des bâtiments en améliorant leur architecture et en les dotant de blindages, en optimisant leurs formes et en utilisant des revêtements appropriés pour réduire leurs signatures radar, infrarouge et acoustiques.

Pour 1993, le montant des crédits d'études concernant la future frégate antiaérienne qui devrait être réalisée en commun avec la Grande-Bretagne a été porté à 155 millions de francs.

Les développements de système d'armes concernent principalement :

— la torpille légère MU 90 réalisée en coopération avec l'Italie et pour laquelle il est prévu 285 millions de francs au total en 1993. Cette arme anti-sous-marine pourra être lancée à partir de bâtiments de surface ou d'aéronefs ou encore être portée par le missile porte-torpille Milas. Elle devrait entrer en service après 1995. Votre Rapporteur souligne le retard pris par ce développement et les sommes considérables qui lui ont d'ores et déjà été consacrées ;

— le missile porte-torpille Milas lui aussi réalisé en coopération avec l'Italie pour lequel sont inscrits 75 millions de francs au total en 1993. Sa mise en service est prévue fin 1997 ;

— le système d'armes surface air antimissile (SAAM) pour l'auto-défense des bâtiments qui comprend le missile Aster et le radar Arabel. Il est développé également avec l'Italie. Le premier exemplaire devrait être livré en 1995 pour équiper le *Charles de Gaulle* ;

— le système de détection et de leurre des torpilles adverses (SLAT) destiné à la protection des bâtiments de surface. Sa mise en service est prévue à la fin des années quatre-vingt-dix ;

— le système de lutte anti-sous-marine (SLASM) qui comporte entre autres un ensemble de sonars actifs et passifs à très basse fréquence. Il est prévu d'en équiper les frégates *Tourville* et *De Grasse* lors de leur modernisation en 1995 et 1996.

La décision de lancer le développement de missile antinavire supersonique (ANS) qui devait être réalisé en coopération avec l'Allemagne a été reportée. Votre Rapporteur ne peut que s'interroger sur l'opportunité de cette décision.

Les développements pour l'aéronautique navale concernent notamment :

- l'hélicoptère de 9 tonnes NH 90 dont la réalisation en coopération avec l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas vient d'être décidée. La part Marine du développement en 1993 sera de 175 millions de francs ;
- la modernisation et l'autoprotection du Super Etendard (95 millions de francs en 1992) ;
- l'armement guidé laser (55 millions de francs) ;
- des travaux complémentaires pour l'Atlantique 2 (185 millions de francs).

2. Force océanique stratégique (F.O.S.T.).

(Chapitre 53-80 article 64.)

Les 8 264 millions de francs de crédits de paiement de cet article représentent le tiers des dépenses en capital de la Marine.

Le ralentissement du rythme de construction des sous-marins de nouvelle génération (S.N.L.E.-N.G.) explique, pour une bonne part, la réduction de ces crédits (- 10,13 % par rapport à 1992), cause principale de la baisse du pouvoir d'achat du titre V.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- 52 % pour la construction des S.N.L.E.-N.G. ;
- 14 % pour les recherches, études et développements concernant les S.N.L.E.-N.G. ;
- 18 % pour le maintien en condition opérationnelle des S.N.L.E. ;
- le reste pour l'environnement et les transmissions de la F.O.S.T. ainsi que pour la fin des opérations de refonte M4.

L'ordre de grandeur du coût du programme des S.N.L.E.-N.G. est de 78 milliards de francs pour quatre sous-marins.

3. Fabrications - Flotte classique.

(Chapitre 53-80 articles 61, 62, 65 et 87.)

Les crédits prévus pour les fabrications de bâtiments (hors F.O.S.T.) se montent à 4 942 millions de francs, soit 19,96 % du titre V, en baisse de 8,18 % par rapport à 1992.

Cette réduction est la conséquence des décisions prises en 1991 et 1992. La limitation à six unités de la série des sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) et l'abandon du programme des bâtiments antimine océaniques (B.A.M.O.) ont entraîné une diminution des besoins financiers pour 1993. En revanche, les ressources affectées aux autres programmes sont suffisantes pour ne pas occasionner de retard dans leur réalisation.

Les principales opérations sont les suivantes :

- la construction :

- du porte-avions *Charles de Gaulle* pour laquelle 1 920 millions de francs de crédits de paiement sont prévus en 1993. Le coût estimé de ce programme est de l'ordre de 16 milliards de francs, dont le tiers couvre les dépenses d'études de développements et d'industrialisation ;

- des frégates type *La Fayette* dont les trois dernières ont été commandées en 1992 et pour lequel il est prévu 1 030 millions de francs en 1993. L'ordre de grandeur du coût de ce programme de six frégates est de 10 milliards de francs, celui d'une unité de 1 300 millions de francs, non compris les dépenses d'études, de développements et d'industrialisation ;

- des frégates de surveillance type *Floréal* dont la sixième et dernière sera livrée en 1994 et pour lesquelles il est prévu 305 millions de francs en 1993. Le coût estimé du programme est d'environ 3 milliards de francs, le coût d'une frégate approchant 400 millions de francs.

-- la modernisation :

- de sous-marins nucléaires d'attaque (217 millions de francs prévus en 1993) ;

- des frégates type *Tourville*. Le *Duguay-Trouin* sera le premier modernisé. Les travaux devraient débuter en mars 1993 et durer dix mois. Il est prévu 203 millions de francs pour cela en 1993.

- l'amélioration de l'autodéfense des bâtiments de surface contre missiles et avions. Cette opération, décidée après avoir tiré les enseignements de la guerre du Golfe, concerne une vingtaine de bâtiments et en priorité le porte-avions *Foch*, les sept frégates type *Georges Leygues*, les trois transports de chalands de débarquement et les cinq pétroliers ravitailleurs type *Durance*. Les travaux seront effectués d'ici à 1996 au cours des indisponibilités périodiques d'entretien (I.P.E.R.). Des équipements supplémentaires de veille et d'identification utilisant des senseurs optroniques et permettant la mise en œuvre de nouvelles armes à base de missiles de très courte portée Mistral et d'artillerie de petit calibre télécommandée seront installés. Des nouveaux systèmes de guerre électronique (brouilleurs et lance-leurres) seront également mis en place.

Environ 65 millions de francs sont prévus pour cette opération en 1993.

- la poursuite de la dotation des unités de combat en équipements de transmissions par satellite militaire Syracuse II (195 millions de francs en 1993).

4. Fabrications - Aéronautique navale.

(Chapitre 53.80 articles 71, 75 et 78.)

La dotation globale en crédits de paiement de ces articles, 3 290 millions de francs, soit 13,29 % du titre V, connaît une forte progression par rapport à 1992 (+ 23,08 %) liée :

- au lancement de la production de l'avion Rafale-marine (309 millions de francs). Le coût global estimé de ce programme pour ce qui concerne la Marine, qui doit acquérir quatre-vingt-six appareils, est de l'ordre de 45 milliards de francs ;

- à l'augmentation prévue des commandes de modernisation de Super Etendard (409 millions de francs) ;

- au début de la modernisation des hélicoptères WG 13 Lynx (147 millions de francs).

Par ailleurs :

- la construction des avions de patrouille maritime Atlantique 2 se poursuit (1 867 millions de francs) et absorbera en 1993 plus de 55 % des crédits affectés aux fabrications de l'aéronautique navale.

Le coût total de ce programme de vingt-huit avions est estimé à 25 milliards de francs.

- l'opération de rénovation des avions d'interception Crusader est en cours (65 millions de francs en 1993) ;

- de nouveaux hélicoptères de combat légers type Panther seront acquis pour les frégates type *Floréal* et type *La Fayette* (108 millions de francs en 1993).

5. Munitions et engins.

(Chapitre 53.80 articles 79, 81 et 82.)

Les crédits de paiement prévus pour 1993 représentent 5,43 % du titre V et se montent à 1 344 millions de francs. Ils progressent de 4,43 %, ce qui va permettre de poursuivre le rattrapage, commencé en 1992, du retard pris dans ce domaine les années antérieures.

En 1993 devraient être commandés :

— pour bâtiments de surface :

- cinquante missiles antiaériens très courte portée Mistral ;
- vingt-six missiles antinavire Mer-Mer 40 ;
- trente-trois VT1 missiles antiaériens dits « hypervéloces ». Ces nouveaux missiles du système d'arme Crotale sont destinés aux frégates type *La Fayette*.

— pour aéronefs :

- vingt missiles air-sol AS 30 guidés laser ;

Et seront livrés :

- vingt missiles antinavire SM 39 pour sous-marins ;
- vingt missiles antinavire AM 39 pour aéronef ;
- quarante missiles air-air Magic.

6. Infrastructure.

(Chapitre 54-40 articles 71, 74, 75, 76, 77 et 91.)

La dotation prévue se monte à 652 millions de francs, non compris 41 millions de francs de fonds de concours dont l'obtention est d'ailleurs hypothétique. Elle est en hausse de 5,33 % par rapport à 1992 et représente 2,63 % du titre V.

Ce chapitre finance la rénovation du patrimoine immobilier de la Marine, l'amélioration et la construction de casernements et d'équipements sportifs, l'aménagement d'installations de soutien technique et opérationnel des forces.

4 millions de francs sont spécialement prévus pour la restauration du patrimoine historique.

Les principales opérations, dont le coût unitaire est compris entre 30 et 40 millions de francs, et qui devraient être lancées en 1993, concernent :

- à Cherbourg : la modernisation de l'école de sécurité ;
- à Paris : la construction d'un casernement dans l'emprise Mortier ;

– à Brest : la réparation du quai oblique (25 millions de francs), le réaménagement de la base des sous-marins ;

– à Toulon : la refonte du centre d'entraînement sécurité, la construction d'une cuisine centrale pour la préparation des repas distribués par liaisons froides réfrigérées aux unités à terre (1).

Les mesures de restructuration et de regroupement des moyens sur les ports de Brest et de Toulon, objet du plan de réorganisation de la Marine Optimar 95, entraînent des dépenses d'infrastructure inévitables qui, pour 1993, se montent à près de 50 millions de francs.

Pour mémoire, le transfert de la région parisienne à Toulon des centres informatiques du commissariat et de la direction du personnel de la Marine, contribution aux mesures de délocalisation de l'administration décidées par le Gouvernement, ont en 1992 coûté près de 35 millions de francs en infrastructures nouvelles.

(1) D'ici à l'an 2000, la restauration de toutes les unités à terre de la Marine devrait être organisée de la sorte.

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION PRÉSENTE DE LA MARINE NATIONALE ET ÉVOLUTION

Au 1^{er} janvier 1993, la flotte française comprendra :

- 5 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) ;
- 13 sous-marins d'attaque dont 5 à propulsion nucléaire (S.N.A.) ;
- 2 porte-avions ;
- 1 porte-hélicoptères ;
- 4 bâtiments de lutte antiaérienne ;
- 11 bâtiments de lutte anti-sous-marine ;
- 23 avisos et frégates de second rang ;
- 21 bâtiments de lutte contre les mines ;
- 10 patrouilleurs ;
- 3 patrouilleurs de service public ;
- 20 bâtiments de soutien et de transport opérationnel dont :
 - 5 pétroliers ravitailleurs,
 - 3 transports de chalands de débarquement,
 - 6 bâtiments de soutien logistique.

Elle comportera de plus 37 bâtiments auxiliaires principaux et 5 patrouilleurs de gendarmerie.

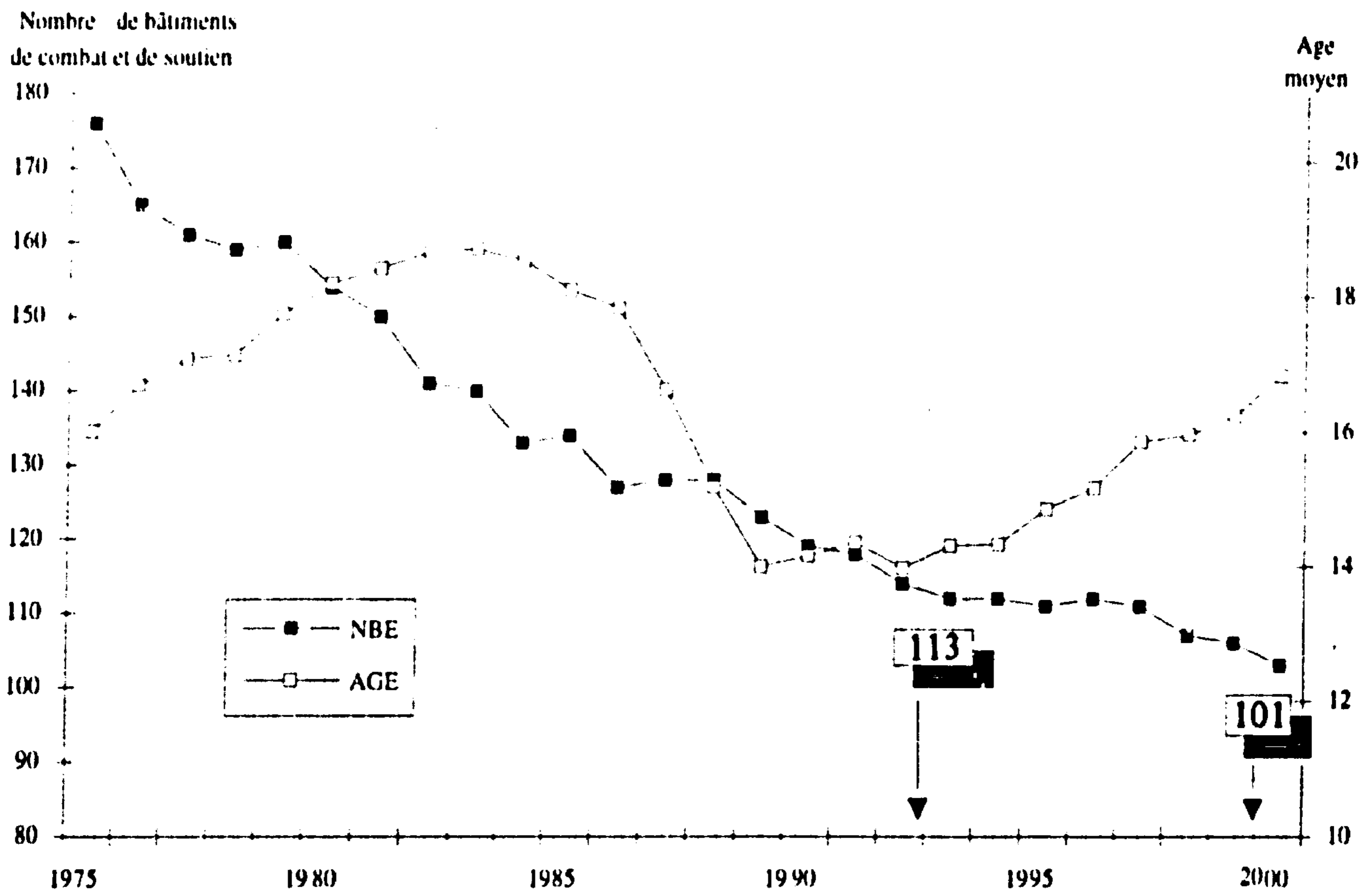
A la même date, le parc aéronautique navale comportera :

- 164 appareils embarqués dont 54 hélicoptères ;
- 27 avions de patrouille maritime ;
- 150 aéronefs de soutien dont 43 hélicoptères.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre des bâtiments de combat et de soutien jusqu'en l'an 2000 (1). Etabli en prenant en compte les livraisons liées aux commandes passées ou à venir, il ne doit pas être considéré comme une hypothèse mais bien comme une donnée certaine.

Inquiétante aussi est l'autre courbe qui montre l'âge moyen des unités croître à partir de 1994 pour atteindre 17 ans en l'an 2000, alors que la durée de vie d'un bâtiment est de 25 ou 30 ans selon son type. Ce vieillissement de la flotte est la conséquence du trop petit nombre de mises en service effectuées chaque année (deux frégates et un sous-marin en 1993 par exemple).

EVOLUTION DE LA FLOTTE



(1) La Marine française est par le tonnage la quatrième marine du monde. Elle ne devance celle du Japon que grâce à ses porte-avions et à ses S.N.L.E. Le Japon possède actuellement 120 bâtiments de combat et de soutien et 80 avions de patrouille maritime.

Entre 2000 et 2004, une douzaine d'unités devraient encore disparaître en raison de leur âge et l'on peut craindre dans l'état actuel des prévisions qu'elles ne soient pas remplacées.

Dans ces conditions, la Marine ne va plus pouvoir remplir toutes les missions qui lui sont confiées actuellement et se pose la question de la cohérence à terme de ses moyens.

Le parc d'aéronefs est vieux ; certains appareils de combat ont dès à présent 25 à 30 ans de service. Seul jusqu'à maintenant le remplacement des avions de patrouille maritime est bien avancé. Le renouvellement des autres composantes de l'aéronautique navale n'en est encore qu'au stade des développements (hélicoptère NH 90, Rafale version assaut) ou de la fabrication des premières unités (Rafale version intercepteur). Il va demander un effort financier accru dans les années à venir.

1. Force océanique stratégique (F.O.S.T.).

L'année 1993 va voir avec la livraison du *Foudroyant* la fin de l'opération de refonte M4 qui consiste à équiper les sous-marins de missiles M4 à 6 têtes nucléaires en remplacement des missiles M20 de la génération précédente qui ne portent qu'une seule tête.

La situation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) sera alors la suivante :

— en activité :

l'Inflexible, construit en version M4, *le Tonnant*, *l'Indomptable*, *le Terrible* et *le Foudroyant* refondus M4 ;

— en construction deux sous-marins de nouvelle génération (S.N.L.E.-N.G.) :

le Triomphant qui sera admis au service actif au 2^e semestre 1995 et *le Téméraire* dont l'entrée en service interviendra trois ans plus tard ; le troisième S.N.L.E.-N.G. sera commandé en 1993. Il est prévu pour l'instant de construire 4 S.N.L.E.-N.G.

Ces sous-marins auront des performances supérieures à celles de leurs prédécesseurs. Leur discrétion acoustique, notamment, sera pratiquement parfaite. Ils porteront des missiles M45 dotés d'aides à la pénétration et de têtes plus furtives que celles du M4. Il est prévu de remplacer par la suite les M45 par des missiles M5 d'une portée plus grande.

La décision du Président de la République prise en juin 1992 de réduire le niveau d'alerte des forces nucléaires en temps de paix a eu

pour conséquence d'assouplir le rythme d'activité des S.N.L.E. Il n'y a désormais plus en permanence trois sous-marins en patrouille mais deux ou trois selon les périodes. Cela nécessite toutefois de conserver quatre S.N.L.E. opérationnels, auxquels il faut ajouter une cinquième unité pour permettre à l'ensemble des cinq bâtiments de subir tour à tour des grands carénages indispensables à l'entretien de leurs capacités.

2. Flotte de surface et sous-marins (hors F.O.S.T.).

a) *Sous-marins.*

Avec l'admission au service actif en 1993 de la *Perle* s'achèvera la réalisation du programme des sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) lancé il y a vingt ans. Il devait comporter huit unités ; il n'en comptera que six. Par suite de restrictions de crédits, la commande du huitième a été annulée en 1991 et la construction du septième a été arrêtée en 1992 alors que près de 460 millions de francs avaient déjà été engagés.

Mises sur cale quelque dix ans après la conception du premier S.N.A., l'*Améthyste* et la *Perle* ont bénéficié à leur construction d'améliorations concernant leur système d'armes et la discrétion acoustique. Les quatre premiers S.N.A. doivent être mis en standard de l'*Améthyste*. En 1993, le *Saphir* et le *Rubis* auront été modernisés, le *Casablanca* en 1994 et l'*Émeraude* en 1995.

La Marine possède encore huit sous-marins à propulsion diesel électrique dont quatre du type *Agosta* sont équipés de missiles antinavire à changement de milieu SM 39. Tous ces sous-marins seront désarmés d'ici à 2005. Il n'est pas prévu de les remplacer. La Marine ne disposera alors que de six S.N.A.

b) *Porte-avions.*

Deux porte-avions sont actuellement en service, le *Clemenceau*, qui sera relevé fin 1998 par le porte-avions à propulsion nucléaire (P.A.N.) *Charles de Gaulle* en construction à Brest, et le *Foch*, dont le désarmement est prévu en 2004. L'incertitude plane sur le remplacement de ce bâtiment. Le P.A.N. n° 2 est dans le projet de loi de programmation 1992-1994 un programme « à lancer après 1997 ou supprimé ».

Un porte-avions comme le *Charles de Gaulle* ne peut au mieux être opérationnel que 65 % du temps. Il faut en effet procéder périodiquement à des visites de catapultes ou encore au changement de cœur des réacteurs nucléaires, opérations longues qui rendent le bâtiment indisponible plusieurs mois d'affilée. Il faut ensuite reprendre l'entraînement des pilotes à l'appontage avant que le bâtiment ne soit à nouveau opérationnel.

Ainsi, il faut deux porte-avions pour disposer en permanence du groupe aéronaval, instrument majeur de notre politique de défense et atout considérable de la France dans sa contribution potentielle à une politique de sécurité européenne.

En lançant le programme du *Charles de Gaulle* et le développement du Rafale Marine, ce qui entraîne un investissement global de l'ordre de 61 milliards de francs, 66 milliards si l'on ajoute les avions de guet aérien, la décision de maintenir un groupe aéronaval est entrée dans les faits.

Dans ces conditions, une fois encore, votre rapporteur affirme qu'il serait incohérent de se priver un tiers du temps de la possibilité d'utiliser des avions déjà acquis, en ne donnant pas un successeur au *Foch*. Et ce d'autant que l'effort financier de 11 milliards que demande la construction d'un deuxième porte-avions du type *Charles de Gaulle* ne représente que le sixième de la dépense déjà prévue.

La solution préconisée par certains de remplacer le *Foch* par un porte-aéronefs léger mettant en œuvre des avions à décollage court ou vertical n'est pas non plus cohérente. Ce bâtiment aurait des capacités bien moindres, ne pouvant recevoir les Rafale, et au prix du bâtiment il faudrait ajouter le coût d'un parc d'aéronefs supplémentaires d'un autre type.

c) *Bâtiments de lutte antiaérienne.*

Réduits au nombre de quatre, les bâtiments de lutte antiaérienne comprennent :

— deux frégates récentes, le *Cassard* et le *Jean Bart*, armées de missiles surface-air américains type Tartar ;

— deux frégates, le *Suffren* et le *Duquesne*, qui ont déjà près de vingt-cinq ans d'âge et devront attendre leur relève à partir de 2002 par une nouvelle série de frégates dites « futures frégates franco-anglaises » (F.F.F.A.).

Les états-majors des deux pays coopèrent pour accorder l'expression de leurs besoins et établir une fiche commune de caractéristiques militaires intéressant à la fois le bâtiment et ses équipements. Ce document devrait être cosigné avant la fin de l'année 1992. Les F.F.F.A. seront équipées du système d'armes sol-air moyenne portée S.A.M.P. mettant en œuvre le missile Aster 30. La France a prévu d'acquérir quatre F.F.F.A.

d) *Frégates de lutte anti-sous-marine.*

Cette catégorie de bâtiments comprend essentiellement :

— une série de sept frégates type *Georges Leygues* dont la plus âgée a treize ans et la plus récente deux ans seulement ;

— trois frégates type *Tourville* admises au service actif entre 1974 et 1977.

Il est nécessaire de moderniser les systèmes de lutte de ces bâtiments pour maintenir leur efficacité face à des sous-marins dont les performances s'améliorent, notamment dans le domaine de la discrétion acoustique.

Faute de ressources financières suffisantes, le *Duguay-Trouin* ne sera que très partiellement modernisé en 1993 ; le *Tourville* et le *De Grasse* seront équipés d'un nouveau système de lutte anti-sous-marine (S.L.A.S.M.) au cours de refontes effectuées entre 1994 et 1996. Les sept frégates type *Georges Leygues* seront modernisées ultérieurement.

e) *Bâtiments de présence.*

La Marine avait mis en service au début des années soixante une série de neuf avisos-escorteurs conçus pour participer outre-mer au règlement des crises et à la protection de nos intérêts. Les trois derniers avisos-escorteurs qui demeurent seront désarmés d'ici à 1996.

Si l'on excepte les S.N.L.E., ce sont les seuls bâtiments de plus de 2 000 tonnes dont le remplacement ne fait pas l'objet de difficultés ou d'incertitudes. Il est réalisé avantageusement par deux séries de frégates de 3 000 et 3 200 tonnes :

— six frégates de surveillance du type *Floréal* dont cinq seront en service fin 1993 et la sixième fin 1994. Construites à moindre coût suivant les normes des bâtiments de commerce, elles sont prépositionnées dans les zones où les menaces militaires sont de faible niveau ;

— six frégates du type *La Fayette* qui seront admises au service actif entre 1995 et 2000, les trois dernières venant d'être commandées en 1992. Elles seront plus fortement armées que les précédentes et mieux protégées pour être déployées dans des zones à plus fort risque.

Dix-sept avisos de 1 200 tonnes du type *D'Estienne d'Orves*, ayant des capacités de lutte anti-sous-marine et antinavires, constituent un utile complément aux forces de haute mer. Ils seront désarmés à partir de 2001 et dans l'état actuel des prévisions leur remplacement est incertain.

Dix patrouilleurs de 380 tonnes du type *Audacieuse* sont basés dans les D.O.M.-T.O.M.

f) *Bâtiments antimines.*

La lutte antimines est un domaine dans lequel excelle la Marine française. Mais dans cinq ans elle ne possédera plus que « les chasseurs de mines tripartites » du type *Éridan* dont elle devait acquérir quinze exemplaires, nombre qui fut réduit à dix pour des raisons financières.

Les anciens dragueurs océaniques transformés en chasseurs de mines seront remplacés en 1993 par des bâtiments remorqueurs de sonar pour surveiller les approches de la base de S.N.L.E. à Brest.

Enfin, rappelons que le programme de construction des bâtiments antimines océaniques (B.A.M.O.) a été annulé en 1991.

h) *Transports opérationnels.*

Votre rapporteur avait souligné dans le rapport d'information (1) sur les enseignements de la crise du Golfe la nécessité de disposer de bâtiments transports de chaland de débarquement (T.C.D.).

La Marine en possède trois : un neuf, la *Foudre*, d'environ 10 000 tonnes, et deux autres plus anciens et plus petits, *l'Orage* et *l'Ouragan*, qui devraient être désarmés en 1995 et 1998. Il n'est actuellement prévu que de construire en 1995 un deuxième T.C.D. du type *Foudre*.

3. Aéronautique navale.

a) *Aviation embarquée.*

Le parc de l'aéronautique navale embarquée n'a pas évolué de façon notable depuis un an. Le 1^{er} janvier 1993, il comprendra quatre-vingt-cinq appareils à réaction, vingt-cinq appareils à hélice et cinquante-cinq hélicoptères.

● *Avions à réaction.*

Ils se répartissent comme suit :

— dix-huit avions d'interception *Crusader* achetés aux Etats-Unis en 1962. Dix-sept d'entre eux seront rénovés afin de prolonger leur durée d'utilisation jusqu'à leur remplacement par seize *Rafale Marine* version intercepteur qui devraient être opérationnels fin 1998 à la mise en service du porte-avions *Charles de Gaulle*. Les deux premiers *Crusader* rénovés arriveront en flottille au début 1993. L'opération de rénovation devrait être terminée fin 1994 ;

(1) Cf. rapport n° 303, Sénat, du 25 avril 1991.

— cinquante-six Super Étendard livrés entre 1978 et 1989 qui ont pour mission l'assaut en mer et sur terre et peuvent mettre en œuvre l'arme nucléaire préstratégique. La modernisation en cours de leurs systèmes d'armes comporte la capacité d'utiliser le missile AS 30 guidé laser. Les deux premiers Super Étendard modernisés ont été livrés en 1992 ; les derniers le seront en 1997. Ces appareils seront remplacés entre 2005 et 2010 par soixante-dix Rafale Marine version multirôle (intercepteur et assaut) qui porteront à quatre-vingt-six le nombre total d'avions Rafale que devraient acquérir la Marine.

Le porte-avions *Foch* sera modifié en 1996 pour pouvoir embarquer le Rafale version intercepteur ; mais il ne sera pas possible de lui donner la capacité de mettre en œuvre le Rafale version « assaut », plus lourde d'environ 5 tonnes.

Ainsi, après la disparition des Super Étendard, le *Foch*, s'il est prolongé n'aura plus d'avions d'assaut.

— onze Étendard IVP, constituant une flottille de reconnaissance. Ils auront trente-trois ans d'âge, lors de leur retrait du service prévu en 1997. Leurs missions seront alors remplies par le Rafale.

- Avions à hélice :

— vingt-cinq Breguet Alizé de conception ancienne et aux capacités limitées constituent deux flottilles d'avions de sûreté qui seront retirées du service en 2003.

Il est indispensable que la Marine fasse l'acquisition d'un véritable avion de guet embarqué, capable d'assurer efficacement la sûreté d'une force aéronavale et l'éclairage des avions d'assaut en formant avec le Rafale un groupe aérien cohérent. Le Hawkeye E-2C, sorte de station radar volante, répond à ce besoin. Son achat aux Etats-Unis est prévu dans le projet de loi de programmation 1992-1994 comme étant un programme « à lancer ou à étaler après 1994 ». Le coût de quatre aéronefs serait de l'ordre de 5 milliards de francs.

- Hélicoptères.

Les cinquante-quatre hélicoptères embarqués comprennent :

— dix-sept Super Frelon, hélicoptères de 13 tonnes utilisés pour le transport opérationnel mais aussi pour les missions de service public (sauvetage en mer à partir de bases à terre). Ils devraient être retirés du service en 2005 ;

— trente-quatre WG 13 Lynx, hélicoptères de 4 tonnes embarqués à bord des frégates comme moyens de lutte anti-sous-marine et anti-navires. La modernisation de leurs équipements de transmissions et de détection sous-marine est en cours. Leur retrait du service est prévu en 2009 ;

– trois Dauphins de sauvegarde de porte-avions dont l'une des tâches est le repêchage des pilotes en cas d'accident.

Les Lynx et les Super Frelon seront remplacés par le NH 90. Appareil de 9 tonnes, conçu comme hélicoptère naval, il comportera les versions « transport opérationnel et logistique » et « lutte anti-sous-marine et antisurface ». Le lancement du programme développé en coopération avec l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie est intervenu en octobre 1992. Cet appareil doit également équiper l'armée de terre. Les premiers exemplaires seront livrés en 1998.

Les frégates de surveillance et les frégates type *La Fayette*, en attendant l'arrivée des NH 90, seront équipées de l'hélicoptère léger de combat Panther (version militaire du Dauphin), dont quinze unités devraient être livrées d'ici à 1997, la première l'étant en 1993.

b) Aviation de patrouille maritime basée à terre.

Dans les années soixante-dix, la Marine comptait une cinquantaine d'avions de patrouille maritime. Au 1^{er} janvier 1993, le parc sera réduit à :

– dix-sept Atlantic formant deux flottilles et qui seront retirés du service en 1996 ;

– onze Atlantique 2. Le programme de ces appareils, dont le premier a été livré en 1989 et qui remplacent progressivement les Atlantic, devait comporter quarante-deux unités. Il a été limité pour des raisons financières à vingt-huit.

Les trois derniers exemplaires ont été commandés en 1992 et seront livrés en 1997, soit plus de seize ans après le premier vol du prototype.

En fait, la suppression du tiers des avions de ce programme et l'étalement dans le temps de sa réalisation n'ont pas généré une économie importante. Pour quarante-deux appareils, le coût estimé du programme était d'environ 29 milliards de francs ; il est encore de l'ordre de 25 milliards pour seulement vingt-huit unités.

En tout état de cause, priorité devra être donnée, pour ces appareils qui constituent des moyens de lutte anti-sous-marine et antinavires, aux missions de soutien de la force océanique stratégique et de sûreté des approches métropolitaines aux dépens de l'outre-mer.

c) Aviation de soutien.

Elle comprend des appareils de surveillance maritime, d'entraînement opérationnel, de soutien général des forces apportant leur

concours aux tâches de service public et d'expérimentation, et des avions-écoles.

Elle comportera au 1^{er} janvier 1993 un parc de cent soixante appareils dont :

– cinq avions biréacteurs de surveillance maritime du type Guardian stationnés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie ;

– cinq avions Nord 262 et trois hélicoptères Dauphin spécialement affectés aux missions de service public ;

– quatorze avions école Fouga utilisés pour la formation à l'appontage des pilotes de l'aéronautique navale. Ces appareils vieux de trente-quatre ans ne seront pas remplacés. La « navalisation » des quelque dix-huit pilotes que la Marine forme à l'appontage chaque année va être effectuée dans la Marine américaine. Quatre stagiaires ont déjà été envoyés aux Etats-Unis en 1992 ; huit le seront en 1993. Le flux permanent de dix-huit pilotes sera atteint en 1998.

4. Commandes, livraisons et retraits du service en 1993.

a) *Commandes :*

– un sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération (12 000 tonnes), le troisième de la série ;

– un bâtiment de service public (300 tonnes) ;

– deux avions Rafale Marine version intercepteur ;

– deux hélicoptères de combat Panther ;

– la modernisation de douze avions Super Étendard.

b) *Livraisons :*

– deux frégates de surveillance (3 000 tonnes) : *Ventôse* et *Vendémiaire* ; respectivement quatrième et cinquième bâtiments de leur série ;

– le sous-marin nucléaire d'attaque *Perle* (2 400 tonnes), sixième et dernier bâtiment de sa série ;

– le sous-marin nucléaire lanceur d'engins *le Triomphant* après refonte pour emport de missiles M4 ;

– le sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis*, dont la livraison après modernisation devait intervenir fin 1992 et a été reportée en 1993 ;

- un bâtiment remorqueur de sonar de surveillance (290 tonnes) ;
- six avions de patrouille maritime Atlantique 2 (les numéros 16 à 21) ;
- six avions Super Étendard après modernisation ;
- deux hélicoptères de combat Panther.

c) *Retraits du service actif :*

- un dragueur océanique, le *Baccarat* (725 tonnes) ;
- six avions de patrouille maritime Atlantic ;
- un hélicoptère Super Frelon.

5. La réorganisation de la Marine, le plan Optimar 95.

Optimar 95 désigne un ensemble de mesures de réorganisation de la Marine décidées en 1992. Elles ont été incluses dans le plan de restructuration des forces armées qui accompagne le projet de loi de programmation. Elles sont distinctes du plan Armées 2000, dont les grandes lignes, pour ce qui concerne la Marine, seront rappelées ci-après.

L'objet d'Optimar 95 est double :

- rechercher des économies de gestion et rationaliser l'emploi du personnel en réduisant le nombre d'implantations territoriales et en regroupant les principales unités et les services autour des deux grands ports de Brest et de Toulon ;

- améliorer la structure organique du commandement des bâtiments de surface, dont la responsabilité est de préparer ces forces à l'exécution des missions qu'elles ont vocation à remplir.

a) *Réduction du nombre d'implantations territoriales, regroupement à Brest et à Toulon.*

Cela concerne essentiellement :

- Cherbourg où ne resteront stationnés que quelques patrouilleurs à vocation de service public, la flottille du Nord étant dissoute et ses bâtiments (trois avisos et cinq chasseurs de mines) transférés à Brest ;

- Lorient où, à terme, aucun bâtiment de combat ne devrait plus être stationné, le groupement amphibie devant quitter ce port pour Toulon en 1993 et le transfert des sous-marins diesel à Brest étant à l'étude ;

— des bases de l'aéronautique navale. Les bases de Saint-Raphaël et d'Aspretto doivent être fermées ou placées en gardiennage, leurs activités de soutien étant transférées à la base Hyères. Sur celle-ci, la présence permanente d'unité de l'aéronautique embarquée va être supprimée, l'aviation des porte-avions étant regroupée à Landivisiau.

b) *Amélioration de la structure organique des bâtiments de surface.*

Elle consiste essentiellement à redistribuer les bâtiments de surface entre trois forces spécialisées et à regrouper, pour les confier à leurs états-majors respectifs, des responsabilités antérieurement dispersées comme l'entraînement ou encore le suivi des matériels en service.

Ces trois forces organiques sont :

— *la force d'action navale (F.A.N.)* basée à Toulon. Ses unités, avec lesquelles sont constitués le groupe aéronaval et les moyens de débarquement, ont pour vocation première la gestion et le règlement des crises par la maîtrise de l'espace aéromaritime et la projection de puissance ;

— *le groupe d'action sous-marine (G.A.S.M.)* basé à Brest dont les unités ont comme domaine d'action la sûreté de la F.O.S.T. et la lutte contre les sous-marins ;

— *la force de guerre des mines (MINES)*. L'ensemble des unités et organismes participant à la guerre des mines (chasseurs de mines, plongeurs-démineurs...) sont rattachés à un commandement unique implanté à Brest.

Les commandants de ces trois forces (Al. F.A.N., Al. G.A.S.M. et Al. MINES), commandants organiques, relèvent directement du chef d'état-major de la Marine qui, sous l'autorité du ministre de la défense, a la responsabilité de préparer les forces à l'exécution de leurs missions.

Cette restructuration n'affecte en rien l'organisation du commandement opérationnel, lequel est du ressort du chef d'état-major des armées. Celui-ci a à sa disposition ces « grands réservoirs de forces » que constituent la F.A.N., le G.A.S.M. et la force de guerre des mines dans lesquels sont prélevées les unités nécessaires pour mener à bien les opérations maritimes décidées par le Gouvernement.

Cette spécialisation des forces organiques s'est accompagnée du transfert de quelques bâtiments :

— de Brest vers Toulon : d'une frégate, un pétrolier ravitailleur, deux transports de chalands de débarquement, *l'Orage* et *l'Ouragan* ;

— de Lorient vers Toulon : du groupe amphibie.

L'ensemble des dispositions décrites ci-dessus ne concerne que l'organisation des forces et de leurs soutiens mais ne modifie pas leurs capacités. Certaines de celles-ci cependant ont dû être réduites ou supprimées en raison de la situation tendue des effectifs de la Marine. C'est le cas de l'intervention sous la mer au-delà des profondeurs accessibles par les plongeurs-démineurs. Votre rapporteur ne peut que regretter l'abandon par la Marine de ce secteur de pointe dans lequel elle a d'ailleurs joué un rôle de pionnier. Il s'interroge sur la disponibilité des moyens de remplacement qu'elle pourrait utiliser en cas de besoin et singulièrement en matière d'aide aux sous-marins en difficulté. Une telle activité n'aurait-elle pas pu faire l'objet d'une coopération européenne, notamment avec nos partenaires méditerranéens ?

Au-delà des mesures de rationalisation à caractère technique, il faut voir dans le plan Optimar 95 une démarche logique provoquée par le constat de la réduction du format de la Marine.

6. Comment s'est traduit pour la Marine le plan Armées 2000 ?

Le plan Armées 2000 n'a pas affecté l'organisation du commandant des forces et des zones maritimes. Il concerne au premier chef le commandement territorial et la direction des services et a modifié le découpage territorial de la façade atlantique. Ses dispositions font l'objet du décret n° 91-671 du 14 juillet 1991 portant organisation générale de la Marine.

Ce texte distingue trois niveaux :

— les régions maritimes, dont les commandants assurent la défense maritime du territoire, la protection et la défense des installations de la Marine et participent à la défense militaire terrestre ;

— les arrondissements maritimes, qui sont devenus les structures de base du commandement à compétence territoriale : commandement militaire des ports et arsenaux, mobilisation, service de garnison, relation avec les autorités civiles et militaires, etc. ;

— les commandants de la Marine en un lieu déterminé, qui sont implantés dans les principaux ports civils métropolitains (Dunkerque, Le Havre, Rochefort, Bordeaux, Marseille) et exercent leurs attributions par délégation du commandant d'arrondissement.

Il n'existe plus que deux régions maritimes :

— la région Atlantique (chef-lieu : Brest) avec trois arrondissements : Cherbourg, Brest et Lorient ;

— la région Méditerranée (chef-lieu : Toulon) avec un seul arrondissement : Toulon.

Les commandants de région sont aussi préfets maritimes chargés de la coordination des actions de l'Etat en mer. Mais il existe un troisième préfet maritime à Cherbourg pour la Manche qui, lui, est commandant non pas de région mais seulement d'arrondissement.

L'un des grands principes directeurs du plan Armées 2000 est le développement de la coopération interarmées ; il convient de remarquer qu'à cet égard la cohérence de ces nouvelles structures avec celles de l'armée de terre n'est pas toujours assurée. Ainsi, la région maritime atlantique correspond à quatre circonscriptions militaires de défense tandis que les ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Le Havre et Saint-Nazaire sont situés dans la seule circonscription militaire de Rennes.

Mais la modification la plus fondamentale introduite par le plan Armées 2000 concerne les relations entre le commandement et les services (commissariat, travaux maritimes, activité entretien de la flotte des constructions navales...).

Les directeurs des services implantés localement sont maintenant subordonnés directement à leur directeur central et non plus au commandant à compétence territoriale. Le décret de 1927 qui réglait la situation antérieure disposait que dans les régions maritimes le commandement avait localement autorité sur les directeurs.

Maintenant, la subordination en temps normal des services au commandement n'existe plus qu'à l'échelon central.

La situation est plus complexe pour des services communs comme le service de santé où certains organismes de la région échappent à l'autorité des directeurs régionaux. C'est ainsi que les pharmacies magasins des ports et les services hospitaliers locaux sont directement rattachés à la direction centrale du service de santé des armées à Paris.

Toutefois l'application à la Marine de ce nouveau principe d'autonomie des services a quelque peu été adaptée. Il a été tenu compte de la spécificité des implantations maritimes que sont les arsenaux où sont regroupés les services. Ainsi, le décret du 14 juillet 1991 stipule que le commandant d'arrondissement conserve « l'orientation et la coordination de l'action de tous les services ». L'avenir dira si cette formule permet de maintenir l'efficacité de l'ancienne organisation, qui avait fait ses preuves.

TROISIÈME PARTIE

LE PERSONNEL

1. — Les effectifs et leur répartition.

Les effectifs budgétaires inscrits au chapitre 31-03 article 50 et gérés par les directions du personnel militaire (D.P.M.M.), du commissariat (D.C.C.M.) et des travaux immobiliers (D.C.T.I.M.), de la Marine ainsi que par la gendarmerie maritime sont de 64 448. Ils se répartissent comme suit :

Active :

— officiers	4 642
— officiers-mariniers	31 264
— marins	<u>9 741</u>
Total active	45 647

Contingent :

— officiers	110
— officiers-mariniers et aspirants	420
— marins	<u>18 271</u>
Total appelés	18 801
Total général	64 448

La diminution globale de trois cent quatre-vingt-sept postes ainsi que les différences de répartition du personnel par grades, par rapport à 1992, s'expliquent par la déflation de quatre-vingt-cinq quartiers-maitres et marins engagés ainsi que de trois cents postes d'appelés imposée à la Marine au titre du budget 1993, à laquelle s'ajoutent ou se retranchent diverses mesures de transformation, de transfert ou d'adaptation d'emploi. Parmi celles-ci, on relève :

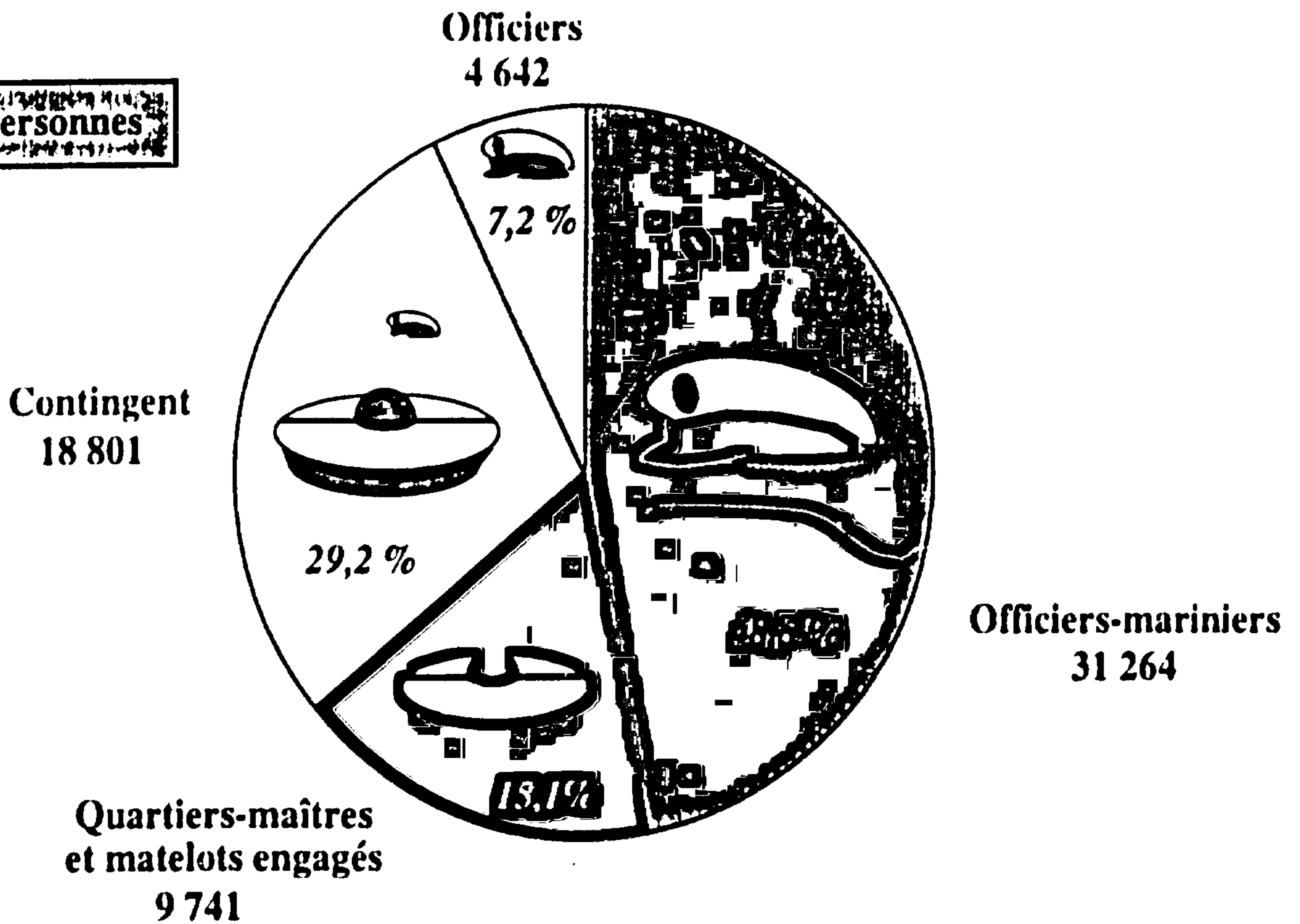
— le transfert de onze postes de gendarmes à la Marine pour la création des brigades de gendarmerie du littoral ;

— la création de trente-deux postes d'officiers pilotes, cette mesure faisant partie d'un plan qui en 1996 doit aboutir au remplacement de tous les officiers-mariniers pilotes de la Marine par des officiers ;

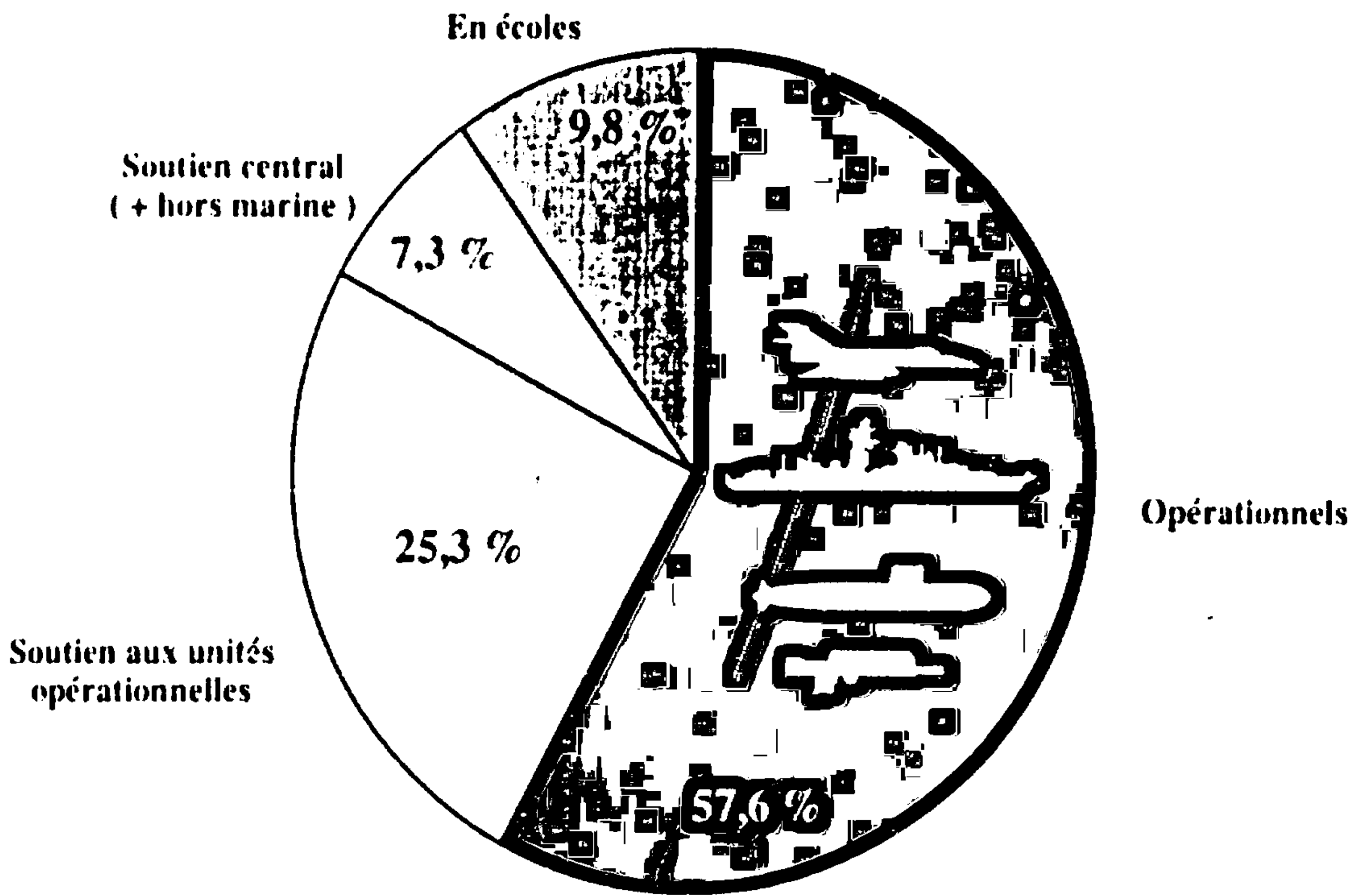
— les « repyramidages » destinés à éviter tout blocage de l'avancement qui résulterait des dispositions de la loi sur les limites d'âge du personnel non officier. Ces mesures sont étalées sur cinq ans (de 1992 à 1996).

Répartition du personnel par catégorie

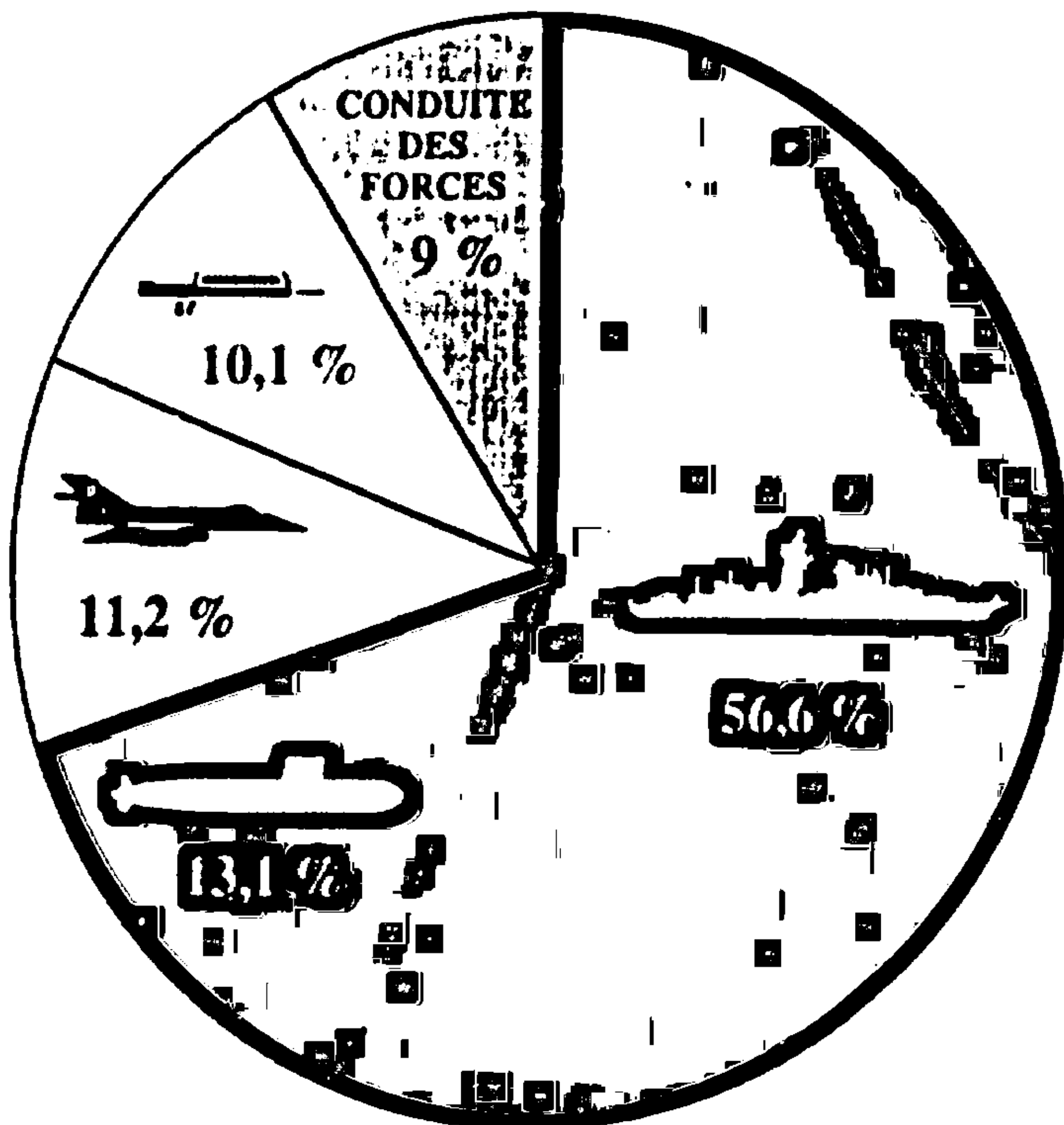
64 448 personnes



REPARTITION DU PERSONNEL PAR EMPLOI



REPARTITION DU PERSONNEL DANS LES FORCES PAR COMPOSANTE



Les schémas ci-dessus montrent la répartition des personnels : le premier par catégories, le deuxième par emplois, le troisième par composantes dans les forces : surface, sous-marins, aéronautique navale, protection/commandos.

Par ailleurs, cent vingt-cinq postes d'agents et d'ouvriers représentant 1,7 % des effectifs civils employés dans la Marine, dont les rémunérations sont supportées par un autre chapitre du budget de la défense, seront supprimés.

2. Les besoins en effectifs.

Depuis dix ans, la Marine a fait l'objet d'une déflation de plus de 10 % que n'ont pas compensée les gains en personnel liés à la réduction du nombre de ses unités. Plusieurs facteurs expliquent cette situation apparemment illogique : besoins de structures à terre plus importantes que par le passé pour le soutien logistique et opérationnel des aéronefs et bâtiments modernes, passage à deux équipages pour certains bâtiments, notamment les sous-marins nucléaires d'attaque, dont l'activité a fortement augmenté en raison de la diminution du nombre d'unités, place de plus en plus importante prise par les organismes interarmées.

Dans ces conditions, les contraintes et charges qui pèsent sur le personnel se sont accrues. Au cours de l'année 1990, le volume horaire de présence professionnelle (travail, service, astreinte) était dans la Marine par individu de l'ordre de quatre-mille heures, soit d'environ quatre-vingt-cinq heures par semaine.

Les réorganisations en cours, objet du plan Optimar 95, devraient permettre des gains de productivité grâce à une moindre dispersion du personnel et aussi rendre possible le renforcement de certains postes où les contraintes sont excessives. A cet égard, les effets du plan Optimar seront réduits d'autant si, parallèlement, il est procédé à des déflations d'effectifs budgétaires.

3. Les rémunérations et les mesures catégorielles.

La dotation des chapitres « rémunérations et charges sociales » (31-03 articles 50 et 60, 33-90 article 83 et 33-91 article 83), qui représente plus des deux tiers du titre III, est de 9 346 millions de francs, en augmentation de 5,5 % par rapport à 1992. Cet accroissement est principalement dû aux dispositions suivantes communes à l'ensemble des armées :

- la revalorisation des rémunérations publiques. Près de 310 millions de francs sont inscrits au budget 1993 pour tenir compte des mesures acquises (effet en 1993 des augmentations de la valeur du point d'indice décidées en cours d'année 1992) et des mesures nouvelles. On estime que les mesures prises à ce titre en 1993 auront pour effet d'accroître cette même année la masse des rémunérations de la Marine de 1,59 % ;

- l'application des mesures de transposition aux militaires du protocole d'accord sur la rénovation de la grille des classifications et rémunérations de la fonction publique, dit « protocole Durafour ». De l'ordre de 40 millions de francs sont inscrits au budget au titre des mesures acquises et des mesures nouvelles (4^{ème} tranche) ;

- la fin de l'exécution du plan d'augmentation de l'indemnité pour charges militaires (10 % par an durant cinq années) (72 millions de francs de mesures nouvelles en 1993).

Aucune disposition propre à la Marine n'est prévue pour 1993.

L'année 1993 voit la fin de la mise en œuvre d'une politique spécifique de l'amélioration de la condition militaire. Elle aura permis avec les mesures dites Durafour de mettre un terme à la dégradation du pouvoir d'achat du personnel, au moins pour ce qui concerne les catégories les plus défavorisées. S'il convient de se féliciter de ces résultats, il ne faut cependant pas les surestimer. Le retard accumulé au cours des années précédentes est loin d'être comblé. Votre rapporteur rappelle qu'entre 1979 et 1989 les soldes des militaires ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de plus de 10 % (14 % pour le sommet de la hiérarchie) ou encore de 1,5 % à 5,5 % suivant les catégories entre 1986 et 1992. Il faut aussi noter que les mesures dites Durafour ne s'appliquent pas aux personnels des grades de capitaine de vaisseau et au dessus.

4. Les questions relatives au service national.

La Marine est étroitement liée à la conscription ; près de 30 % de ses effectifs sont constitués par des appelés et ceux-ci occupent en moyenne le quart des postes sur les bâtiments. C'est dans ce contexte que doivent être appréciées les conséquences de deux mesures dont a fait l'objet le personnel du contingent.

a) *La réduction à dix mois de la durée légale du service national.*

Il ressort après un an d'expérience que dix mois de service constitue, pour ce qui concerne les hommes du rang, un seuil en dessous duquel on ne peut descendre. En effet, si cette durée devait être moindre,

il ne serait plus rentable de confier à un appelé des responsabilités de spécialiste compte tenu du temps nécessaire pour lui donner les moyens de les exercer. Le service national dans la Marine s'en trouverait dévalorisé.

Par ailleurs, il faudrait incorporer chaque année plus de jeunes gens pour tenir le même nombre d'emploi et les capacités actuelles des centres de formation ne seraient plus suffisantes. Elles sont d'ores et déjà saturées depuis la réduction à dix mois de la durée du service national.

En revanche, pour les officiers dont la majorité est recrutée en été en fonction des rythmes scolaires, la durée de dix mois est insuffisante car la plupart des postes qu'ils occupent ne peuvent rester vacants en attendant les relèves. Il convient même qu'il y ait recouvrement pour que les suites soient passées correctement.

Dans ces conditions, il faut pouvoir continuer à donner à ces jeunes gens la possibilité d'effectuer un service plus long de deux à six mois selon les spécialités et trouver pour cela le nombre de candidats suffisant. Sur ce point qui préoccupait la Marine l'année dernière, la situation reste satisfaisante. Le nombre de volontaires n'a pas baissé. Il semble à cet égard que la diminution du nombre de postes de service national en entreprise (V.S.N.E.) ait été un facteur favorable.

b) La participation des appelés aux opérations extérieures.

Après l'expérience de la crise du Golfe (1), il a été décidé de n'affecter sur les bâtiments susceptibles de participer à des opérations extérieures que des membres du contingent volontaires pour de telles missions.

Il apparaît que sur l'ensemble des appelés non officier environ 25 % expriment ce volontariat. Cette proportion, suffisante si l'on ne considère que les effectifs globaux, ne l'est plus si l'on veut assurer la satisfaction des besoins par spécialités. Il faudrait alors que cette proportion atteigne 40 %.

Le volontariat des officiers et des aspirants ne pose pas de problème.

(1) Sur les difficultés rencontrées par la Marine après l'annonce par le chef de l'Etat qu'aucun membre du contingent ne devait être embarqué sur des navires qui se trouveraient exposés, voir le rapport d'information du Sénat n° 303 (1990-1991).

CONCLUSION

Il est devenu courant de parler du bouleversement stratégique né de l'effondrement de l'Union soviétique, de la disparition de la menace que ce pays présentait et par suite de penser qu'il est désormais possible de réduire les dépenses militaires en redéfinissant l'outil de défense.

La Marine n'entre cependant pas dans ce schéma. Elle n'est en effet ni organisée ni dimensionnée pour être engagée dans une optique de confrontation entre les deux blocs. Et cela *notamment* depuis que la France s'est dotée de la force océanique stratégique.

Le format de la Marine s'est réduit — elle avait plus de cent soixante-dix bâtiments avant 1970, elle en compte moins de cent quinze aujourd'hui. Son activité outre-mer s'est accrue. Les missions qui lui ont été confiées se sont diversifiées et adaptées à la situation actuelle du monde.

Avec la fin de la compétition Est-Ouest, les menaces identifiées ont fait place à des risques nombreux qu'engendrent entre autres des déséquilibres économiques et démographiques, une résurgence des nationalismes et la prolifération des armements. Il faut maîtriser ces risques, prévenir et gérer les crises qui ont une propension à se multiplier. L'invasion du Koweït par l'Irak, la désintégration de la Yougoslavie, les désordres nés du blocage du processus de démocratisation dans plusieurs pays africains sont des exemples de ces crises. Au moins les trois quarts, pour les plus récentes, ont une dominante maritime. Cela n'a rien de surprenant si l'on considère que 87 % de la population mondiale réside à moins de 500 kilomètres de la mer.

Pour la Marine, prévenir les crises consiste d'abord à mettre en place dans nos zones d'intérêt et particulièrement dans celles à risque un dispositif de présence et de surveillance dont le but est de signifier l'importance que nous attachons à ces zones.

Il faut de plus disposer d'une force d'intervention prête à agir partout où cela est nécessaire si le dispositif de présence a échoué. Remarquons que la crédibilité de ce dernier repose en partie sur l'existence de cette force d'intervention qui doit être capable d'une grande variété d'actions : maîtrise de l'espace aéromaritime, transport opérationnel, projection de puissance, etc.

Dans sa conception actuelle la Marine serait bien adaptée au contexte stratégique d'aujourd'hui si le nombre de ses unités était suffisant. Elle est peut-être plus qu'auparavant un outil essentiel de notre politique de sécurité.

Comme l'année dernière, votre Rapporteur appelle à nouveau l'attention sur l'impérieuse nécessité de ne pas réduire le format de la Marine et de maintenir la cohérence de ses moyens.

C'est dans cette optique que doit être examiné le projet de budget proposé. Il ne progresse pratiquement pas en francs courants par rapport à 1992 et perd ainsi près de 2,8 % en volume. C'est la deuxième année consécutive que cette baisse est aussi sensible. Elle concerne essentiellement la force océanique stratégique, la F.O.S.T. et les fabrications de la flotte.

La forte diminution des crédits destinés à la F.O.S.T. traduit le ralentissement des dépenses liées à la dissuasion et le report des dates de livraisons des sous-marins lanceurs d'engins de nouvelle génération dont le premier, *Le Triomphant*, arrivera en 1995, les trois autres suivant à trois ans d'intervalle.

Toutefois la F.O.S.T. constitue avec ses cinq S.N.L.E., qui en 1993 seront tous armés de missiles M4 à six têtes nucléaires, l'essentiel des moyens de dissuasion que notre pays est conduit à maintenir étant donné les incertitudes liées au devenir des puissances nucléaires héritières de l'U.R.S.S.

La régression des crédits affectés aux fabrications de la flotte est la conséquence des décisions prises en 1991 et 1992 d'annuler entre autres la construction de deux sous-marins nucléaires d'attaque dont la série est ainsi limitée à six unités.

En revanche, la réalisation des autres programmes se poursuit conformément aux prévisions. Le porte-avions *Charles de Gaulle* relèvera le *Clemenceau* en 1998. A ce propos, votre Rapporteur insiste une fois encore sur la nécessité de pourvoir au remplacement du *Foch* qui sera désarmé en 2004. Il faut deux porte-avions pour disposer en permanence du groupe aéronaval, instrument de notre défense et atout considérable pour la France dans sa contribution potentielle à une politique de sécurité européenne. Il serait incohérent de se priver un tiers du temps de la possibilité d'utiliser des avions déjà acquis au prix d'un effort financier de l'ordre de 50 milliards de francs en ne donnant pas un successeur au *Foch* et ce d'autant que la construction d'un deuxième porte-avions nucléaire ne coûterait que le sixième de la dépense déjà consentie pour la réalisation du *Charles de Gaulle* et la constitution du parc d'avions communs aux deux bâtiments.

Le remplacement des bâtiments de présence est en cours. Il est assuré de façon avantageuse par deux séries de frégates : les frégates de surveillance type *Floréal* dont cinq sur six seront en service fin 1993 et

les six frégates type *La Fayette*, plus fortement armées, dont les trois dernières ont été commandées fin 1992.

Ceci est très satisfaisant mais insuffisant pour enrayer la diminution du nombre des bâtiments de combat et de soutien. Il tombera à cent deux en l'an 2000 et entre 2000 et 2004 une douzaine d'unités devraient encore disparaître en raison de leur âge. Et l'on peut craindre, en l'état actuel des prévisions, qu'elles ne soient pas remplacées.

Le renouvellement des avions de patrouille maritime absorbe plus de la moitié des crédits consacrés aux constructions de l'aéronautique navale. L'arrivée de six nouveaux Atlantique 2 en 1993 portera à vingt et un le nombre d'unités livrées. Mais cette série, qui devait compter quarante-deux appareils, sera limitée à vingt-huit.

Le remplacement des avions embarqués, dont certains ont déjà plus de trente ans de service, est amorcée par la commande en 1993 des deux premiers avions Rafale de série.

La croissance en volume des dépenses ordinaires est liée à celle des rémunérations et charges sociales. L'année 1993 va voir l'achèvement de la politique d'amélioration de la condition militaire et la poursuite de la transposition aux personnels des armées des dispositions du « protocole Durafour ». S'il convient de se féliciter de ces mesures, il ne faut cependant pas en surestimer les résultats. Il a été mis un terme à la dégradation du pouvoir d'achat du personnel, au moins pour ce qui concerne les catégories les plus défavorisées, mais le retard accumulé au cours des années précédentes est loin d'être comblé.

L'activité des forces pourra être maintenue au niveau atteint en 1992 à condition que les hypothèses économiques particulièrement favorables (19,8 dollars le baril de pétrole et le dollar à 5 F) retenues pour établir la dotation relative aux carburants et combustibles ne se révèlent pas par trop optimistes.

La gestion des autres rubriques du titre III demeurera tendue étant donné la hausse inexorable, au moins du montant de l'inflation, des coûts de fonctionnement.

Dans ce domaine, il n'est pas réaliste de vouloir financer des besoins incompressibles avec des ressources qui, selon les instructions du ministre du budget, devraient être au mieux reconduites en francs courants d'une année sur l'autre.

En matière d'effectifs, la Marine subira en 1993 une réduction de 385 postes budgétaires — 85 militaires d'active, 300 appelés — alors qu'elle connaît déjà une situation de déficit qui entraîne des suractivités et une mobilité accrue pour le personnel.

*
* *

En définitive, votre Rapporteur estime insuffisantes les ressources que le projet de budget 1993 consacre à la Marine. Plutôt que de transition, il serait plus exact de parler de la récession. Certes, dans quelques domaines, le potentiel de la Marine est reconstitué ou en voie de l'être. Mais globalement, le nombre de bâtiments et d'aéronefs diminue et leur moyenne d'âge augmente. Si les bâtiments neufs sont plus gros et dans l'absolu plus puissants, il faut bien qu'ils restent comparables à ceux des flottes étrangères. Et comme ils n'ont pas le don d'ubiquité, le volume des missions que peut remplir la Marine va s'en trouver réduit. Rien, dans le contexte stratégique actuel, ne justifie cette régression à laquelle il convient de mettre un terme.

Pour cela, un effort financier plus important est nécessaire. Effort qui, il ne faut pas le cacher, devra être accru pour mener à bien des programmes déjà lancés comme celui du Rafale Marine dont le financement va demander un volume de crédits croissant dans les années qui viennent.

Votre Rapporteur ne peut dans ces conditions recommander pour ce qui concerne la Marine l'adoption des crédits du budget de la Défense.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a consacré deux de ses réunions à l'examen du présent rapport.

Au cours de sa réunion du 4 novembre 1992, M. Max Lejeune a présenté le présent rapport pour avis.

A l'issue de son exposé, le rapporteur pour avis a répondu aux questions de :

— M. Michel d'Aillières sur la progression des crédits d'entretien programmé des matériels ;

— M. Xavier de Villepin sur l'évolution du nombre et du tonnage des bâtiments de la Marine, sur la pertinence de ces indicateurs pour juger de la situation des forces navales, sur le sort du septième sous-marin nucléaire d'attaque et sur la nécessité de reprendre rapidement les essais nucléaires ;

— M. Christian de La Malène sur la modernisation de la force océanique stratégique et sur les conditions d'une reprise des essais nucléaires français.

*
* *

Au cours de sa réunion du 18 novembre 1992, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis défavorable à l'adoption de l'ensemble des crédits du titre III et du titre V du budget de la défense. Les commissaires socialistes et une partie des commissaires du groupe du R.D.E. ont exprimé un avis favorable à l'adoption de ces crédits. M. Jean Garcia a, pour sa part, émis un avis défavorable au nom du groupe communiste qu'il a motivé par l'engagement de crédits militaires excessifs.